



**BULLETIN MUNICIPAL
N° 49 JUILLET 2013**



DOSSIER SPÉCIAL LOUANNEC 2013



**NOUVEAUX
RYTHMES SCOLAIRES !**

WAR ARAOK BEPRED

SOMMAIRE

LE MOT DE LA RÉDACTION

LE MOT DU MAIRE

LES ADJOINTS

Finances communales.....	p 4
Révision du POS	p 5
Affaires scolaires.....	p 6-7
Tourisme, camping municipal	p 8
Bibliothèque	p 9

LA VIE MUNICIPALE

CR des conseils municipaux.....	pp 10 à 17
Etat civil	p 18
Bilan mandat.....	pp 19 à 30

LA VIE SCOLAIRE

L'école maternelle	p 31
L'école élémentaire	p 32
FCPE - CAEL.....	p 33

LA VIE SOCIALE

RPAM - Centre de loisirs.....	p 34
-------------------------------	------

LA VIE ASSOCIATIVE

Les Louannigous - Tarot	p 35
Gavotte Louannécaïne.....	p 36
ARAL	p 37
Voix liées - Bourse aux vêtements.....	p 38
Ateliers et chemins - Danse passion	
Diwan.....	p 39

LA VIE SPORTIVE

Tennis Club - Tennis de table.....	pp 40-41
USPL	p 42
Sternes - Bad'loisirs	p 43
Baby ball - Aïkido.....	p 44

ENVIRONNEMENT

Veлектро - Jardiniers de France	p 45
---------------------------------------	------

DIVERS

Les enfants de Talibés	p 46
------------------------------	------

PÊLE MÊLE PP 47-48

BIENVENUE AUX NOUVEAUX COMMERÇANTS ET ARTISANS P 48

ARTISANS COMMERÇANTS P 49

INFOS PRATIQUES P 50

LE MOT DE LA RÉDACTION



Christiane BOUVIER



Dominique GANNAT



Gervais EGAULT



Danielle VIARD



Nicole MICHEL

Chers lecteurs,

Comme en 2007, nous vous avons rédigé, dans ce numéro, un dossier spécial intitulé "Louannec 2013", sorte de tableau exhaustif des réalisations effectuées sur notre commune. En outre vous trouverez un article complet sur l'application des rythmes scolaires et des activités organisées.

Nous vous souhaitons un bel été ensoleillé et une bonne lecture.



Ce bulletin est respectueux de
l'environnement. Il est imprimé
avec des encres naturelles et sur du
papier recyclé.



Dans 9 mois, vous serez appelés à vous exprimer lors des élections communales de mars 2014. Le mode de scrutin a été modifié ; il vous faudra voter « liste complète » impérativement ; le panachage jusqu'ici autorisé sera interdit pour les communes de plus de 1 000 habitants. D'expérience, je me doute qu'un nombre non négligeable des électeurs se sentira frustré, mais la loi l'a voulu ainsi dans un souci de proportionnalité qui demeure néanmoins limitée (si vous « barrez », ne serait-ce qu'un seul nom, votre vote n'est pas valable sans oublier la parité que les listes devront scrupuleusement respecter).

Vous trouverez dans ce bulletin municipal, comme tous les 6 ans, un bilan du mandat en cours. Il fait référence aux investissements engagés ou déjà réalisés. Chaque élection à son programme et 6 ans plus tard le rendu ; logique n'est-il pas ! il y a une connotation, un appel électoral déguisé me direz-vous ! ... bien entendu, une équipe est toujours fière d'exposer ses résultats, de confirmer la confiance des résidents.

Je m'exprime aujourd'hui sans attendre le bulletin municipal de janvier prochain car la loi interdit toute référence à ce que l'on pourrait appeler « appel à voter pour ... » dans les 6 mois précédant la future élection.

Au mois de septembre, à la rentrée, la réforme des rythmes scolaires, s'appliquera à Louannec selon la volonté du corps enseignant, des parents d'élèves, et du Conseil Municipal. Une aide de 12 000 € nous sera attribuée (en 2013 uniquement). En étant l'une des seules écoles volontaires dès le mois de septembre, nous avons aussi plus de chance de recruter des animateurs indispensables à l'encadrement des enfants ; une autre raison, celle de notre sens des responsabilités : il est plus réaliste de conduire cette réforme plus compliquée

qu'on ne le pense, à travers un Conseil Municipal aguerrri par une pratique affirmée, que de laisser une nouvelle assemblée, qui connaîtra une mise en route suffisamment encombrée, pour prendre en charge un tel montage.

Dans quelques semaines, le nouveau lotissement du Poulajou 1 verra sortir de terre 25 nouvelles maisons à l'usage de jeunes couples essentiellement et dans un an le Poulajou 2 prendra la relève dans un espace plus important. 2 hectares $\pm \frac{1}{2}$ de zones dites « humides », seront aménagés entre les 2 résidences par un parcours piétons, terrain d'aire de jeux et de rencontre. Ainsi nous aurons la continuité d'urbanisme pour aboutir au projet d'espace sportif sur les 9 hectares que nous avions acquis il y a 8 ans auprès des époux Goasdoué en fin d'activité agricole. A terme la zone artisanale de Mabiliès dans son expansion viendra rejoindre cet ensemble.

En 2013, les dotations globales de l'Etat sont décroissantes malgré la population en hausse, élément pourtant majeur dans l'attribution annuelle, heureusement que les constructions nouvelles, par leur imposition, rééquilibre nos recettes fiscales en rapport au budget précédent. C'est une maigre consolation... la vigilance est de rigueur.

Le printemps maussade augure d'un été imprévisible. Nous avons connu 5 années touristiques successivement médiocres. Un juillet-août ensoleillé et radieux nous ferait le plus grand bien ; et nous ferait plagier Tino Rossi « A qu'elle est belle ma Bretagne! sous son ciel gris bleu il faut la voir! »

Bonnes vacances à vous tous

Le Maire
Jean NICOLAS



Adjoint aux
finances et travaux

FINANCES COMMUNALES : LE BUDGET PRÉVISIONNEL 2013

Comme je l'avais annoncé dans le bulletin municipal de juin 2012, les investissements structurants font une pause en 2013 afin de ne pas emprunter et d'attendre la diminution des échéances d'emprunts actuels pour réinvestir à nouveau, ce qui permet de conserver les impôts locaux à leur niveau actuel malgré la baisse sérieuse des dotations d'état.

Vous trouverez en page 15 les tableaux et graphes correspondant au budget de fonctionnement, l'accent étant mis dans les graphes sur les résultats de 2012, qui présentent fidèlement les états de dépenses et recettes de la gestion fonctionnelle de la Commune.

La liste des investissements principaux prévus en 2013 est présentée ci-dessous :

- 180 000 € pour les travaux d'effacement de réseaux au Croajou, incluant un report de 87 000 € pour la première tranche réalisée en fin 2012, la deuxième tranche en cours de réalisation en 2013 pour le même montant, et 6 000 € pour la maintenance et la modernisation des foyers d'éclairage public ;

- 100 000 € provisionnés pour des acquisitions éventuelles de terrains ;

- 126 500 € pour les réseaux de voirie, avec la réalisation d'enrobés dans la côte de Gravelen (240m), sur la voie allant de Pen ar Crec'h à Ar Vouster (760m), sur la route communale de Keralain (350m), sur la venelle de Pont ar Sauz (70m), la route du Tossen (200m) avec un aménagement piétonnier jusqu'à l'accès au cimetière, et la partie haute de la côte de Kernu (500m), plus 3 000 € reportés de 2012 pour la liaison entre le parking de la mairie et celui de Pen Ker en contrebas du Foyer ; tous ces travaux doivent débuter en septembre ;

- 50 000 € reportés de 2012 pour la réfection du chemin du littoral, en attente de la procédure en cours entre la Préfecture et les riverains plaignants ;

- 5 000 € pour divers panneaux de voirie ;

- 89 000 € pour du matériel et outillage lié à la voirie, dont 15 000 € pour un broyeur de végétaux, 9 000 € pour le remplacement d'une remorque et 50 000 € pour une balayeuse autoportée ;

- 10 000 € pour le remplacement du système d'impression multifonctions de la mairie ;

- 10 000 € provisionnés pour l'acquisition de jeux de plein air pour les espaces verts ;

- Les chiffres concernant le restaurant scolaire et les écoles sont cités dans l'article de l'adjoint aux affaires scolaires.

- 4 200 € pour l'aménagement de la salle verte en espace de travail lorsque les activités de petite enfance pourront être transférées dans l'Algéco de l'ancienne

école maternelle (actuellement squatté) ;

- 4 500 € pour la signalétique des emplacements aux cimetières (report 2012) ;

- 1 500 € pour le marquage des places d'hivernage de bateaux au Lenn (report 2012) ;

- 16 000 € pour des travaux à la mairie : remplacement des tableaux électriques et aménagement des sanitaires accessibles aux handicapés (reports de 2012), et installation de thermostats pour la régulation du chauffage ;

- 7 000 € pour divers aménagements techniques de l'ancienne école maternelle pour l'accueil des activités périscolaires des enfants ;

- 14 500 € pour l'entretien de la toiture du restaurant scolaire, ainsi que pour la sécurisation de son entrée ;

- 10 000 € pour l'extension du columbarium du cimetière ;

- 54 000 € reportés de 2012 pour la réalisation de travaux suite à l'étude de sécurité de circulation sur la route du Croajou, les routes de Kernu, d'Ar Vouster et de Hent Meur ;

- 300 000 € (dont 150 000 € reportés de 2012) pour la création d'une voie «douce» vélo-piéton entre le bourg de Louannec et le rond-point de Perros ;

- 20 000 € (report de 2012) pour des aménagements d'accessibilité pour handicapés en espace public ou bâtiments. Ce programme s'étalera jusqu'en 2016 ;

- 5 000 € (report de 2012) pour le remplacement de la fosse sanitaire des toilettes de Pen an Hent Nevez ;

- 15 000 € pour la réalisation d'un APS (Avant Projet Sommaire) sur l'extension de la salle de sports ; cette salle est actuellement occupée à son maximum, limitant les activités sportives de nos associations. Cette étude doit permettre de chiffrer le coût réel de ce projet, un montant provisoire de 450 000 € ayant été inscrit au budget de façon prévisionnelle.

- Les investissements concernant les équipements scolaires sont développés dans la rubrique "Affaires scolaires".

Une part importante de ces aménagements est réalisée par nos employés communaux, en plus de leurs activités liées au fonctionnement des services et à l'entretien du patrimoine de la Commune. Ceci explique en partie le report de plusieurs aménagements, par manque de temps, mais c'est aussi un moyen de valoriser leurs compétences et de maîtriser le coût des réalisations en limitant les interventions d'entreprises externes.

Jean-Pierre MORVAN



Adjointe à l'urbanisme,
à l'environnement et
au Bulletin d'informations municipales
Vice-présidente de LTA, en charge des équipements structurants
Ti'Dour et du Carré Magique, de l'Aquarium et de l'Auditorium



RÉVISION DU POS

Pourquoi un nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) ?

Notre document d'urbanisme louannécain, arrêté le 1^{er} janvier 2001 au terme d'une procédure d'environ sept ans doit aujourd'hui être révisé par obligation. Bien que ce document eut valeur de PLU puisque situé à la préparation et à la promulgation de la loi SRU, notre POS aurait pu perdurer encore plusieurs années. En effet il faisait état de terrains encore potentiellement constructibles (zones Nas) mais le SCOT du Trégor (voir encadré) est applicable depuis le 12 février 2013. La loi impose que les communes du territoire du SCOT doivent mettre leur PLU en conformité avec le SCOT nouvellement adopté et ce pendant les trois années qui suivent la promulgation du SCOT.

Contenu du futur PLU

La loi SRU du 13 décembre 2000 modifiée par la loi "Urbanisme et Habitat" du 2 juillet 2003 a réformé les documents d'urbanisme dont le POS devenu PLU. A cela, se sont ajoutées les lois Grenelle de l'environnement qui impliquent la prise en compte de la notion d'urgence climatique applicable à ces documents.

Le PLU définit le projet d'aménagement et de développement durable de la commune et donne le cadre de cohérence des différentes actions d'aménagement tout en précisant le droit des sols.

Il comprend :

- un rapport de présentation : diagnostic de la commune et motifs des principes fixés pour le règlement,
- le PADD : projet d'aménagement et de développement durable,
- les orientations d'aménagement et de programmation,
- le règlement,
- des documents graphiques,
- un document écrit,
- des annexes.



Procédure

La procédure est assez longue et doit passer par un formalisme administratif à respecter sous peine d'invalidité. La première étape de cette procédure a été votée en Conseil Municipal le 31 mai 2013. La seconde étape, à partir de septembre, consistera à rédiger un cahier des charges pour recruter un bureau d'études qui assistera la commune dans son étude et dans la rédaction de l'ensemble des documents. Comme indiqué plus haut, l'étude commencera par le rapport de présentation de la commune, sans doute débuté courant décembre 2013, ce rapport sera bouclé après les élections municipales 2014.

Les nouveaux enjeux urbanistiques de la commune seront débattus et arrêtés par le nouveau conseil municipal à partir de fin 2014-début 2015, si la procédure n'est pas entravée par les arcanes administratives. Il est vrai que certaines communes ont souvent connu une prolongation de leur procédure.

Vous serez tenus informés du déroulement de la procédure par différents moyens.

La concertation sera possible à certains moments de la procédure et selon les modalités suivantes, lorsque les études auront été engagées (voir article Vie Municipale Page 15). Une rubrique régulière rendra compte de l'évolution du PLU (voir page 16 pour la première).

La procédure dure au moins quatre années. La phase Etudes se déroulant en 2014, il est inutile de se déplacer actuellement en mairie.

Christiane BOUVIER



Adjoint aux affaires scolaires et
à l'informatique

AFFAIRES SCOLAIRES

Les Rythmes Scolaires

La commune de Louannec a décidé d'appliquer la réforme des rythmes scolaires mise en place par le gouvernement dès la rentrée de septembre 2013. Les enfants de Louannec auront donc école le mercredi matin à la rentrée prochaine. L'ALSH du mercredi mis en place en septembre 2012, à la journée ou à la demi-journée, sera limité au mercredi après-midi à la rentrée 2013.

Cette décision résulte d'une concertation entre les élus, les directrices des deux écoles, les enseignantes et les représentants de parents d'élèves et de la consultation des deux conseils d'école.

Résumé de la réforme :

- Le nombre de jours d'école va passer de 144 jours à 180 jours par an
 - Un total de 24 heures d'enseignement sera réparti sur 9 demi-journées
 - La journée d'enseignement doit faire au maximum 5h30/jour ou 3h30/demi journée.
 - La pause méridienne doit être au minimum de 1h30
- Introduction d'une heure par semaine (36 heures / an) d'activités pédagogiques complémentaires (APC) encadrées par les enseignants
- Le mercredi matin est le choix préférentiel pour la 9^{ème} demi-journée
- Les activités périscolaires seront essentiellement l'après-midi pour respecter le rythme biologique de l'enfant

Les animations proposées sur Louannec sont basées sur le principe du CAP-SPORT. Ces animations restent à consolider mais la mise en œuvre et l'articulation avec l'école seront décrites dans un Projet Educatif Territorial (PEDT).

Accueil Périscolaire en Maternelle :

- L'effectif envisagé est de l'ordre de 50 enfants (MS et GS). Les PS et TPS faisant la sieste à ce moment de l'après-midi.
- La répartition serait donc de 5 groupes de 10 enfants (La loi permet 1 pour 14)
- 5 cycles de 7 semaines avec 5 activités fixes à l'année
- Les enfants seront principalement accueillis dans les locaux de l'école maternelle pour les activités péris-

colaires (4^{ème} classe, salle audiovisuelle, salle de sports)

- Les activités proposées seront des activités « calmes » (pas de sport) : musique, poterie, atelier ciné, yoga, ludothèque, danse, arts plastiques, théâtre, ...

Accueil Périscolaire en Élémentaire :

L'effectif de l'école élémentaire est divisé en 2 groupes, chacun faisant accueil périscolaire 2 jours par semaine (Gr.A le lundi et le jeudi, Gr.B le mardi et le vendredi). Au regard des effectifs et des classes d'âge pour la rentrée prochaine, et sur proposition des enseignantes, le Gr.A serait de 96 enfants et le Gr.B de 70 enfants.

- La répartition envisagée est de 6 ou 8 sous-groupes de 12 enfants (La loi permet 1 pour 18)
- 7 cycles de 5 semaines avec 14 activités fixes à l'année
- Les enfants ne seront pas accueillis dans l'école (excepté l'atelier et la 2^{ème} salle du préfabriqué.) mais dans les locaux du CLSH/Garderie, la salle des sports (salle de gym, yoga, tennis de table, ...), le foyer, la bibliothèque ...
- Les activités proposées sur la semaine seront culturelles et sportives (chaque enfant aura une activité culturelle et une activité sportive par semaine) :
 - Culturelles : théâtre, arts plastiques, ateliers créatifs, musique, poterie, ...
 - Sportives : handball, tennis, tennis de table, ... en relation avec les activités des clubs de la commune.

(Voir Planning page 14)

L'application de la réforme sur Louannec avec l'organisation présentée ci-dessus et la mise en place d'activités de qualité avec un encadrement adapté, entraîneraient un coup pour les finances communales de 65 000 € en année pleine. Ce montant serait réduit à 50 000 € du fait du fond d'amorçage de 50 € par enfant donné par l'état (la 1^{ère} année seulement) pour les communes qui s'engagent en 2013.



Ecole Maternelle

Les effectifs prévisionnels pour l'école maternelle à la rentrée prochaine, connus à la fin-mai, sont les suivants :

Ecole	Année de naissance	Section	Nombre
ECOLE MATERNELLE	2011	TPS	15
	2010	PS	26
	2009	MS	30
	2008	GS	18
	TOTAL		89

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des dépenses prévues au budget primitif 2013 hors personnels affectés (ATSEM, ménage, entretien, ...) :

ECOLE MATERNELLE	
Description	Montant
Investissement	
Aménagement salle audiovisuelle	2 000 €
Aménagement salle de sport	6 000 €
Fonctionnement	
Crédits d'enseignement (44,00 €/enfant, base 85 enfants)	3 740 €
Crédits Transport & Festivités (Noël, ...)	900 €
TOTAL	13 640 €

Ecole Élémentaire

Les effectifs prévisionnels pour l'école élémentaire à la rentrée prochaine, connus à la fin-mai, sont les suivants :

Ecole	Année de naissance	Section	Nombre
ECOLE ELEMENTAIRE	2007	CP	27
	2006	CE1	35
	2005	CE2	34
	2004	CM1	28
	2003	CM2	41
	TOTAL		165

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des dépenses prévues au budget primitif 2013 hors personnels affectés (ménage, entretien, ...) :

ECOLE ÉLÉMENTAIRE	
Description	Montant
Investissement	
Achat de matériels pédagogiques	1 000 €
Matériel audiovisuel - 2 classes	2 000 €
Matériel informatique - 2 classes	2 000 €

Fonctionnement

Crédits d'enseignement (44,00 €/enfant, base 165 enfants)	7 260 €
Piscine (Entrées + Transport)	6 000 €
Crédits Transport & Festivités (Noël, ...)	1 740 €
TOTAL	20 000 €

Restaurant Scolaire et Garderie Périscolaire

Nous avons décidé de renouveler cette année le reste du mobilier du restaurant scolaire principal, car nous avons besoin de tables et de chaises pour permettre la prise en compte des nouvelles activités liées aux rythmes scolaires.

L'ensemble des ces dépenses ont été inscrites au budget primitif de 2013.

RESTAURANT SCOLAIRE	
Description	Montant
Investissement	
Eplucheuse à légumes	2 500 €
Achat de matériel (Conteneurs, assiettes, ...)	1 500 €
Aménagement Mobilier Tables+Chaises	16 000 €
TOTAL	6 000 €

Garderie périscolaire/ALSH

La garderie périscolaire ainsi que le centre aéré du mercredi (ALSH) se déroulent maintenant dans l'enceinte de l'ancienne école maternelle, un minimum d'aménagement a été nécessaire pour offrir un accueil de qualité pour les enfants et un outil de travail approprié pour les intervenants.

Les aménagements de salle et de mobilier, vont permettre de mutualiser les moyens entre la garderie, l'ALSH du mercredi, et l'accueil périscolaire pour les rythmes scolaires.

GARDERIE PERISCOLAIRE	
Description	Montant
Investissement	
Achat d'équipements (lave-vaisselle, verres, ...)	3 000 €
Achat de matériels divers pour l'animation	3 000 €
Aménagement Mobilier Tables + Chaises	7 000 €
TOTAL	13 000 €

Gervais EGAULT



Adjoint au tourisme et
à la communication



TOURISME, CAMPING MUNICIPAL

Camping Municipal

Cette année, les travaux ont porté sur le bitumage de l'allée D pour permettre l'accès aux mobilhomes sur les emplacements créés l'année dernière, par relèvement d'un côté de la chaussée et un busage enterré tout le long de l'autre côté. Le changement du carrelage de la partie bar/salle de restauration a été effectué en fin d'année 2012, ce qui permet le franchissement de la porte de séparation avec une légère pente pour les handicapés. Une nouvelle aire de vidange pour camping-car a été réalisée entièrement par nos employés municipaux, à côté de l'école de voile. Des travaux d'aménagement ont été effectués à l'école de voile notamment dans les vestiaires. Comme les deux dernières années nous continuons à louer des vélos à assistance électrique (VAE), par l'intermédiaire de Lannion Trégor Agglomération. Cette location est ouverte à tout le monde (s'adresser à l'accueil du camping).

Tarifs : 3 € la demi-journée, 5 € la journée et 30 € la semaine. Le bar-restaurant sera ouvert à tous à partir du 26 juin (le soir) au 31 août (de 10h à 22h) uniquement en restauration rapide. Le camping est ouvert du 27 avril au 28 septembre.



aire de vidange camping-car en cours de finition

Ecole de voile

L'école de voile possède le label fédération française de voile. L'encadrement est assuré par un responsable technique qualifié (BE voile premier degré) et un ou deux moniteurs fédéraux suivant la demande. L'école de voile sera ouverte du 8/07/2012 au 30/08/2012. Les pré-inscriptions sont prises depuis le 15 juin (supports proposés : optimist, mini-catamaran, planche à voile). Alors, n'hésitez pas à envoyer vos enfants ou petits enfants (6-12 ans) pour qu'ils s'initient en toute sécurité à la pratique de la voile. Vous pouvez également louer le matériel navigable (optimist, mini-catamaran, planche à voile) et surtout des kayaks de mer à la demi-journée ou au week-end.

Jacques MAZÉAS



Carrelage de la salle de restauration

TARIFS SITE LOUANNEC 2013

		Tarif Unique	Groupe >=5
INITIATION VOILE	la demi-journée (2 demi-journées max)	27,00	24,60
OPTIMIST	stage 5 demi-journées	99,00	75,00
CATAMARAN	stage 5 demi-journées	120,00	104,00
PLANCHE A VOILE	stage 5 demi-journées	110,00	91,00
Pour les résidents de Louannec -20% pour un QF < 9115 €			
Licence FFV passeport voile obligatoire		10,20	
Location de matériel à la 1/2 journée (3h)	Planche à voile	20,00	
	Catamaran	33,00	
	Optimist	13,00	
	Kayak de mer bi-place	25,00	
(*) hors semaine Juillet-Août	Bateau sécurité -> assos voile (*)	56,00	
Dépot de garantie		200,00	
Location week-end		Kayak de mer bi-place	48,00



*Adjoint aux Affaires Sociales et,
Vie associative et sportives*



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Depuis un an la bibliothèque a pris possession de ses nouveaux locaux. L'accessibilité améliorée a fait apparaître une augmentation notoire des inscrits et donc des emprunts de livres. La phase suivante a commencé aujourd'hui avec l'informatisation de la bibliothèque. L'opération est lancée. Le logiciel commandé à la société Borgeaud s'élève à 2990 euros.

Une personne de cette société va assurer la formation de nos bénévoles sur deux journées ; la première en juin pour la saisie des informations livres : clients, les fonctionnalités du logiciel et la seconde en octobre pour le portail web.

Entre temps il faudra saisir informatiquement toutes les données livres, ouvrages, BD ou romans jeunes etc... en recherchant les infos via la Bibliothèque des Côtes d'Armor ou de la BNF (Bibliothèque Nationale). Cette phase sera certainement la plus longue avant de pouvoir utiliser cette application dans toutes ses fonctionnalités.

Le nom du portail devrait être "bmlouannec.biblixnet.com"

La société Borgeaud nous a donné quelques exemples dont celui-ci <http://bmlannilis.biblixnet.com>

Taper ce lien dans votre navigateur internet et vous serez sur le site de la bibliothèque de Lannilis que l'on a pris pour modèle.

Jean Marc FABRE



Deux bénévoles à l'heure de l'informatique



COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Conseil du 4 décembre 2012

➤ Portage foncier Maison St Yves/Convention LTA, Commune et EPFR

Monsieur le Maire rappelle la délibération précédente et présente au Conseil Municipal la convention tripartite pour le portage foncier de la maison St Yves pour avis.

Il explique que la convention présentée aux conseillers a changé sur un seul point : le partage des locaux, prévu en 60% Diwan, 40% logements sociaux - découpage vertical du bâtiment, a été converti en 2/3 logements sociaux, 1/3 Diwan - découpage horizontal du bâtiment. Le rez-de-chaussée étant dévolu à Diwan. Pourquoi ce changement ? Nécessité de construire un ascenseur très coûteux pour respecter les normes.

Exposition des plans de l'architecte L. Quinio (plans soumis juste avant le CM au Président de Diwan).

JP Morvan présente une simulation d'acquisition avec frais de notaire, dépenses pour travaux, loyers perçus sur 5 ans, frais de portage et subventions ainsi qu'une simulation de sortie du portage par l'EPFR. Tout cela à partir de chiffres supposés puisque la négociation sur le bâtiment n'est pas terminée et l'appel d'offres pour les travaux non encore réalisée.

Le maire a rencontré LTA et l'EPFR. LTA prend en charge la maîtrise d'ouvrage et la conduite des travaux, l'EPFR perçoit directement les subventions. La commune ne sera concernée que par le rachat.

O. Sentiéys demande si la subvention est assurée et si le montant du loyer satisfait Diwan. Le Maire répond que le montant du loyer satisfait Diwan puisqu'il est tout à fait convenable pour un bâtiment de ce type et très proche de l'estimatif proposé : 800 €.

Le maire demande s'il y a des questions. Aucune question mais Danielle Viard désire faire une déclaration :

"L'idée d'acheter St Yves pour y faire des logements sociaux par LTA est une idée louable mais elle est inacceptable dès lors qu'il s'agit d'un projet pour y loger une école privée.

Les compétences des régions en matière de politique culturelle et de langues régionales vont probablement évoluer, mais une commune n'a pas à anticiper sur les évolutions de la loi.

Ce projet est un montage d'investissement coûteux et compliqué au profit d'une école privée entièrement porté par les fonds publics.

Au moment où on préconise tant de restrictions budgétaires à tous les niveaux, il n'est pas opportun d'engager ce projet.

Même si je comprends le souci d'apaisement de Jean et de mes collègues, je vote contre ce projet."

Le Conseil Municipal délibère : contre : 7, abstention : 4 et pour : 12.

➤ Rapport d'activités 2011 Lannion Trégor Agglomération

Christiane Bouvier, comme chaque année, donne connaissance au Conseil Municipal du rapport d'activités de LTA.

Adopté à l'unanimité.

➤ Tarifs 2013

Monsieur le Maire donne connaissance de la proposition de la commission des finances pour les tarifs 2013.

D. Viard propose pour les commerçants du marché un tarif "Hiver" gratuit et un tarif abonnement le mètre linéaire au mois, au trimestre ou à l'année.

Adopté à l'unanimité.

➤ Participation de la commune à la protection complémentaire des agents communaux

Suite à la parution d'un décret et de la circulaire ministérielle du 25 mai 2012, il est possible pour la commune de participer à la prise en charge de la protection sociale complémentaire des agents ainsi qu'au régime de prévoyance, le comité technique paritaire départemental du Centre de gestion ayant émis un avis favorable.

Chaque agent choisit son contrat mais la commune a négocié avec Prévadiès les différents types de contrat.

Le Maire propose une participation mensuelle de 5 € pour les agents de catégorie A, 10 € pour les agents de catégorie B et 15 € pour les agents de catégorie C.

Quant au régime de prévoyance, Le Maire propose de prendre en charge la moitié de la cotisation soit 350 € par mois pour l'ensemble des agents.

Adopté à l'unanimité.

➤ Avenant au contrat groupe d'assurance statutaire de la commune

La commune de Louannec adhère au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le Centre de Gestion auprès de la SOFCAP, celui-ci étant repris par la compagnie CNP assurances, le Centre de gestion demande à la commune de passer un avenant afin d'accepter la proposition de reprise de son adhésion au contrat groupe pour les années 2013 et suivantes.

Adopté à l'unanimité.

➤ Modification du PLU / Zone 8 Nas en zone 8 Nar

Monsieur le Maire propose au Conseil de procéder à une modification du PLU de la commune en passant la zone 8NAs en zone 8NAr (plan présenté en réunion). C. Bouvier présente le devis D'AT OUEST pour monter le dossier.

Adopté à l'unanimité.



⇒ Remise en état foyer éclairage au niveau du camping

Le Syndicat Départemental d'Electricité propose un devis de 3 500 € (50 % à la charge de la commune) pour la remise en état du foyer P0762 situé au camping.

Adopté à l'unanimité.

⇒ Achat terrain Millet au Croajou et Fontaine St Yves

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acquérir le terrain appartenant à M. Millet à 1€ le m², surface du terrain 840 m² cadastré B 810 au Croajou pour un abri scolaire.

Adopté à l'unanimité.

Fontaine St Yves

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que M^{me} Goaziou, propriétaire de la fontaine St Yves souhaite céder pour l'euro symbolique la fontaine et le terrain d'assise cadastré A 267 d'une surface de 1500 m².

Adopté à l'unanimité.

⇒ Prime de fin d'année des employés communaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la prime de fin d'année des employés communaux est revalorisée chaque année et propose de l'augmenter de 5 %, elle était précédemment de 731,67 € et de fixer la prime 2012 à 768,25 € versée au prorata du temps de travail selon les modalités fixées précédemment.

Adopté à l'unanimité.

⇒ Admission en non valeur

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des propositions d'admission en non valeur présentée par la trésorerie de Perros Guirec.

Adopté à l'unanimité.

⇒ Questions diverses

Appui administratif aux Collectivités Territoriales : Le Conseil Général propose une contribution de 0,75 € par habitant et par an pour cet appui en matière financière et juridique.

Refus à l'unanimité

Conseil du 30 janvier 2013

⇒ SDE Effacement réseaux BT/EP/TEL le Croajou zone 2

Monsieur le Maire donne connaissance de la proposition du SDE relative à la zone 2 du Croajou (tableau joint), le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

La première tranche des travaux étant terminée, la deuxième tranche démarrera après le 11 février pour environ 2 mois.

⇒ Alimentation BT/EP/GAZ lotissement communal Poulajous

Monsieur le Maire donne connaissance de la proposition du SDE relative à l'alimentation BT/EP/GAZ du lotissement communal Poulajous (tableau joint), le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

⇒ Sentier piétonnier Bourg – Perros-Guirec

Monsieur le Maire donne connaissance de l'aménagement d'une voie verte et de la piste cyclable entre le bourg de Louannec et le rond point de Perros-Guirec, et demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter des subventions.

Le plan sera présenté ultérieurement lors d'une prochaine réunion.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la demande de subventions.

⇒ Rémunération agents recenseurs

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer les indemnités des agents recenseurs.

Le conseil délibère pour fixer les indemnités suivantes :

- 5 euros par feuille de district,
- 1,70 euros par bulletin individuel,
- 1,10 euros par feuille de logement,
- 50 euros par séance de formation (2 séances),
- 50 euros pour le forfait kilométrique.

M. Nicolas Jean et M. Bacus Marc ne participent pas au vote.

Les autres membres du conseil votent à l'unanimité le montant des indemnités proposées.

⇒ Ligne de trésorerie

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la proposition de ligne de trésorerie de 500 000 € aux conditions suivantes : Euribor 3 mois moyenné + marge de 1,90 % et une commission d'engagement de 0,15 % du montant de la ligne payable en une seule fois à la signature du contrat.

La ligne de trésorerie de 2012 d'un montant de 500 000 € devant être renouvelée au 10 février 2013. Les conseillers municipaux adoptent à l'unanimité son renouvellement.

⇒ Règlement intérieur restaurant scolaire

Monsieur le Maire donne connaissance de la proposition de règlement intérieur du restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ledit règlement.

⇒ Projets logements HLM

Monsieur le Maire expose le projet de logements HLM



Le projet Poulajous Bihan vient de se terminer. Pour que la zone 8 Nas soit transformée en 8 Nar comme décidé au dernier conseil municipal, l'étude est confiée à AT OUEST. Il sera donc nécessaire de produire une étude urbaine pour la 8Nas et une étude zone humide pour l'ensemble des zones 5 Nar sud et 8Nar puisqu'elles se jouxtent.

Monsieur le Maire informe qu'il est possible de faire 8 logements sociaux dans cette partie que l'on met à l'étude : le poulajous 2 étant deux fois et demi plus grand que la partie 1. Poulajou 2 s'étendra vers le futur espace sportif

Le conseil municipal vote à l'unanimité ce projet.

↳ **Rétrocession voirie et espaces verts Roc'h Wenn**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de rétrocession de la voirie et des espaces verts de Roc'h Wenn Izelan et Roc'h Wenn Uhelan, les frais d'acte étant à la charge des propriétaires.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la rétrocession à la commune.

↳ **Questions diverses**

- Monsieur le Maire rappelle que ce matin la remise des clefs pour les 14 logements sociaux a eu lieu.
- Monsieur le Maire nous fait part du courrier de M^{me} Christine Thuault qui expose actuellement dans la salle du conseil "les enfants Talibés de Saint -Louis du Sénégal" pour une demande de subvention.

Après débat, les membres du conseil municipal ont voté un accord de principe de 300 euros à l'unanimité.

- Chaque année il est nécessaire de passer un contrat avec chenil service la commune de Louannec renouveler son contrat pour un montant de 0,641 euros par habitant.

Le conseil vote à l'unanimité le renouvellement de contrat.

Conseil du 6 mars 2013

↳ **Subventions 2013**

Le Conseil Municipal prend connaissance des propositions de subventions 2013 de la Commission des Finances et accepte à l'unanimité (excepté D. Landais qui ne vote pas en raison de sa qualité de président du Tennis Club) de reconduire le principe général d'augmentation en cours à savoir 2,09 %. Cette augmentation est applicable à toutes les subventions en dehors de celles liées à un calcul relatif au nombre d'adhérents ou d'habitants de la commune (liste disponible en Mairie).

Le Conseil Municipal décide de ne pas attribuer de subventions aux associations ne présentant pas de données financières ainsi qu'aux écoles privées et clubs externes à la commune.

↳ **Urbanisme : passage de la zone 8NAs en 8NAr**

C. Bouvier présente l'étude d'extension du lotissement du Poulajous (54 logements) impliquant un reclassement de la zone 8NAs en 8NAr. Cette extension respectera les règles du SCOT à savoir 20 logements à l'hectare dont 20% au titre de l'habitat social locatif. Cette modification est demandée puisque la continuité de l'agglomération sera assurée. Le prix de vente des terrains sera de 50 €/m². M. le Maire précise que malgré l'extension de la commune, le nombre d'habitants par logement est en baisse (2,1), que la révision du PLU est à mettre en œuvre avant 2015 et qu'il faut dès à présent engager la levée du portage foncier auprès de LTA.

Adopté à l'unanimité.

↳ **Lotissement Pierre Goasampis**

C. Bouvier présente au Conseil Municipal les plans des deux futurs lotissements situés entre la RD6 et le lotissement Roch Wen. Séparés par un terrain privé loti, ces deux lotissements accueilleront 4 lots (Tronz Armor)

et 9 lots (Roc'h Wenn ar Mor).

Adopté à l'unanimité.

↳ **Contrôle fiscal au camping**

Le percepteur fiscal en poste de 2009 à 2011 n'ayant pas effectué les déclarations exigées et cela sans en avertir la commune, un redressement est en cours suite à un contrôle fiscal. Le montant du redressement étant de 45 k€, un argumentaire contradictoire va être fourni aux services des contrôles fiscaux par M. le Maire qui fait valoir la bonne foi de la Commune en l'occasion.

↳ **Nouveaux rythmes scolaires**

G. Egault informe le Conseil de la pérennisation du poste d'enseignant pour la 7^{ème} classe de l'école élémentaire (attribuée provisoirement en 2012). Il présente ensuite de nouvelles propositions de rythmes scolaires tenant en compte les informations fournies par la chrono-biologiste C. Leconte. Des réunions de consultation avec enseignants et parents d'élèves sont prévues.

↳ **Cession de voirie :**

M. le Maire informe le CM de la rétrocession à la voirie du lotissement de Roch Wen à la commune à l'euro symbolique.

Adopté à l'unanimité.

↳ **Demande de fonds de concours à LTA**

Concernant une liaison douce mixte piétons-vélos entre le camping et le bourg (150 k€).

Adopté à l'unanimité.

↳ **Divers**

- Création d'un poste d'agent de maîtrise à la mairie : unanimité du Conseil Municipal.
- Remplacement d'un foyer lumineux en face du camping : unanimité du Conseil Municipal.



Conseil du 27 mars 2013

⇒ **Comptes administratifs 2012**

Le bilan du compte administratif 2012 s'établit à :

- 1 587 120,29 € de dépenses de fonctionnement,
- 2 493 147,90 € de recettes de fonctionnement,
- 1 490 329,89 € de dépenses d'équipement et
- 1 033 675,64 € de recettes d'équipement.

Le détail des dépenses et recettes de fonctionnement est expliqué par poste et représenté aux figures 1 et 2.

Adoptés à l'unanimité.

Budget annexe "Camping"

Le compte administratif 2012 présente un déficit de fonctionnement de 5 278 € pour un budget total en dépenses de 390 970 € et un déficit d'investissement de 38 133 € pour un budget total en dépenses de 103 221 €. Les postes les plus importants sont les charges de personnels, les produits et les fournitures.

Adoptés à l'unanimité.

Budget annexe "Assainissement"

Le compte administratif 2012 présente un déficit de fonctionnement de 64 372,41 € pour un budget total en recettes de 185 319,35 €.

Adoptés à l'unanimité.

⇒ **Taux des contributions directes**

Jean Nicolas propose de ne pas modifier les taux, soit :

- 14,48% pour la taxe d'habitation
- 16,73% pour la taxe foncière (bâti)
- 67,30% pour la taxe foncière (non bâti)

Adoptée à l'unanimité

⇒ **Vote des budgets primitifs communaux 2013**

Le budget primitif 2013 de la commune s'établit à :

- 2 844 361,61 € de fonctionnement et
- 2 420 903,73 € d'équipement.

Les principales recettes sont les emprunts (442 780 €), les subventions (343 506 € dont 173 500 € venant de LTA) et FCTVA (274 088 €) ainsi que les excédents de fonctionnement reportés.

Le budget primitif 2013 est adopté à l'unanimité.

Budget annexe "Camping"

Le budget primitif 2013 présente un total de 457 429 € en fonctionnement et de 100 153 € en investissement. Les postes principaux sont liés d'une part pour le fonctionnement aux charges de personnel et à l'entretien, et d'autre

part pour les investissements aux remboursements des emprunts et immobilisations corporelles.

Adopté à l'unanimité.

Budget annexe "lotissement Kerespertz"

Le budget primitif "lotissement Kerespertz" 2013 est adopté à l'unanimité.

Budget annexe "lotissement Poulajous"

Le budget primitif "lotissement Poulajous" 2013 est adopté à l'unanimité.

⇒ **Questions diverses**

- Réforme des rythmes scolaires (Gervais Egault).

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires a été débattue lors de plusieurs réunions d'échanges avec les enseignantes, la DDEN, les représentants de parents, l'animatrice communale et le conseil municipal. Après plusieurs propositions d'organisation échangées avec l'inspection d'académie et prise en compte de leurs remarques, une nouvelle version (voir diagramme ci-dessous) est proposée au vote. Cette organisation a obtenu majoritairement l'assentiment de tous les partenaires. Le planning ci dessous devrait recevoir l'approbation de l'inspection d'académie.

Le coût pour la commune de Louannec serait d'environ 50 000 €, soit autour de 200 € par élève.

La mise en place de ce planning en application de la nouvelle réforme dès la rentrée 2013 est adoptée à l'unanimité.

- Dispositif Duflot (Christiane Bouvier)

Christiane Bouvier informe le Conseil que le dispositif Cellier a été abrogé et remplacé par le dispositif Duflot. Des informations sont données au Conseil sur ce nouveau dispositif. Louannec a été classée en B2 (B2 désigne les villes où la pression foncière est importante), de ce fait elle ne peut avoir droit à ce nouveau dispositif. Trois autres communes du territoire sont également dans ce cas. Une demande de dérogation peut être demandée. Si le conseil municipal valide cette demande, LTA présentera une demande conjointe pour les quatre communes classées B2.

La demande de dérogation est approuvée à l'unanimité.



Cycle I	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30 - 8h50	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie
8h50 - 9h00					
9h00 - 12h20	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement
12h20 - 12h30			Repas ALSH		
12h30 - 14h	Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
14h - 14h50	TAP	TAP		TAP	TAP
14h50 - 16h30	Enseignement	Enseignement	ALSH	Enseignement	Enseignement
16h30 - 18h30	Garderie	Garderie		Garderie	Garderie

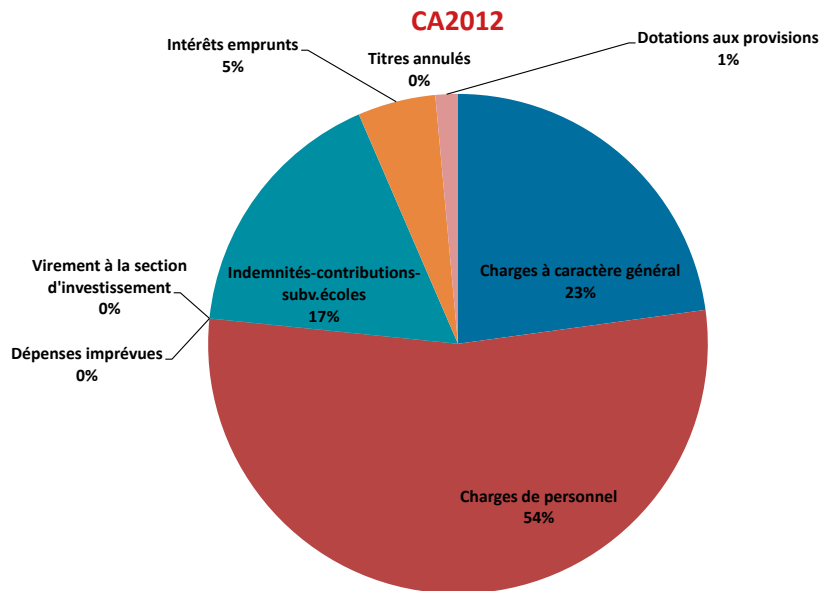
Cycle II	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30 - 8h50	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie
8h50 - 9h					
9h - 12h20	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement
12h20 - 12h30			Repas ALSH		
12h20 - 14h	Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
14h - 15h	Enseignement	Enseignement	ALSH	Enseignement	Enseignement
15h - 16h15		TAP B			TAP B
16h15 - 16h30	Garderie	Garderie		Garderie	Garderie
16h30 - 18h30					

Cycle III	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30 - 8h50	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie
8h50 - 9h					
9h - 12h20	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement
12h20 - 12h30			Repas ALSH		
12h20 - 14h	Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
14h - 15h	Enseignement	Enseignement		Enseignement	Enseignement
15h - 16h15	TAPA		ALSH	TAPA	
16h15 - 16h30	Garderie	Garderie		Garderie	Garderie
16h30 - 18h30					

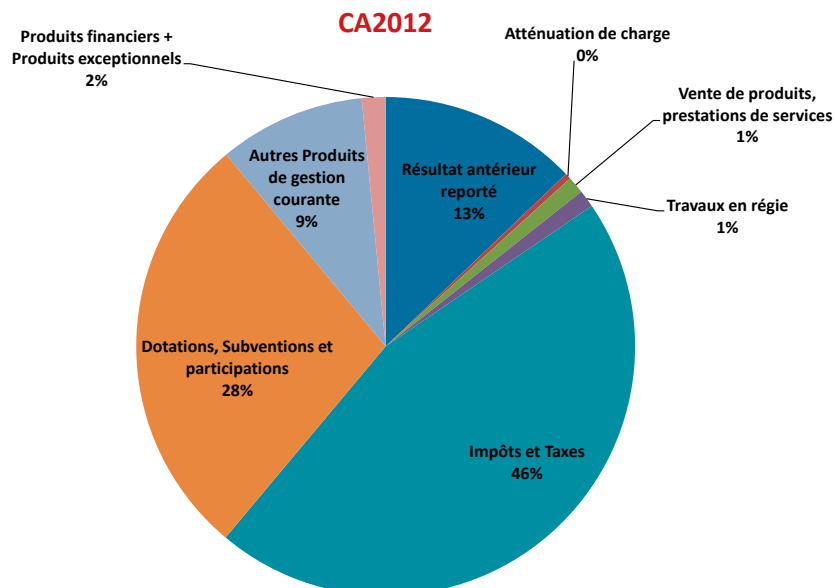
Voté à l'unanimité



Commune Fonctionnement Dépenses	BP2012	CA2012	BP2013
Charges à caractère général	371 624	362 398	440 046
Charges de personnel	864 500	853 605	886 600
Dépenses imprévues	0	0	150 000
Virement à la section d'investissement	781 120	0	990 529
Indemnités-contributions-subv.écoles	277 064	268 061	261 187
Intérêts emprunts	132 966	79 991	80 000
Titres annulés	11 000	64	1 000
Dotations aux provisions	23 000	23 000	35 000
total dépenses	2 461 274	1 587 120	2 844 362



Commune Fonctionnement Recettes	BP2012	CA2012	BP2013
Résultat antérieur reporté	320 559	320 559	601 028
Atténuation de charge	24 000	9 633	9 000
Vente de produits, prestations de services	9 500	27 593	16 500
Travaux en régie	28 274	28 274	47 600
Impôts et Taxes	1 117 836	1 137 184	1 244 978
Dotations, Subventions et participations	689 605	694 604	701 056
Autres Produits de gestion courante	229 000	236 977	186 000
Produits financiers + Produits exceptionnels	42 500	38 325	38 200
total recettes	2 461 274	2 493 148	2 844 362





PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME)

Dans cette rubrique régulière, vous trouverez l'état d'avancement du PLU. Vous pourrez aussi consulter sur le site de la mairie, dans le chapitre Urbanisme, les dernières informations à ce sujet : mairie-louannec@orange.fr.

Christiane BOUVIER

Délibération prescrivant la révision du plan d'occupation des sols du 31 mai 2013

Monsieur le Maire expose que la révision du Plan d'Occupation des Sols datant du 19 janvier 2001 est rendue nécessaire pour les raisons suivantes :

- Mettre le document d'urbanisme en conformité avec l'interprétation de la Loi Littoral dans le SCOT
- Rendre le document compatible avec le SCOT, le PLH, le SAGE
- Choisir les outils adaptés pour une gestion durable des eaux pluviales
- Définir la notion de capacité d'accueil de la commune, notamment estimer la population des 10 années à venir et réfléchir aux équipements dont la commune a besoin
- Maîtriser l'urbanisation
- Diversifier l'offre de l'habitat : projets communaux, projets privés et logements aidés
- Maintenir et diversifier autant que possible les activités commerciales dans le bourg
- Rechercher les secteurs représentant des enjeux d'aménagement pour la commune
- Développer les liaisons douces
- Concilier la gestion économe de l'espace et le maintien d'un cadre de vie de qualité
- Identifier et valoriser les éléments patrimoniaux de la commune (naturels et bâtis)
- Mettre en valeur la qualité du milieu naturel, le protéger et l'utiliser comme élément d'attractivité
- Tous ces objectifs seront poursuivis en informant les habitants de la commune en vue de les faire participer au projet

Il informe le Conseil Municipal que les dépenses entraînées par les études et l'établissement des documents d'urbanisme seront compensées par une part de la DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION (DGD) allouée par l'Etat.

Monsieur le Maire précise que cette révision est prescrite par délibération du Conseil Municipal. Cette délibération précise également les modalités de concertation prévues à l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme. Elle fait l'objet, pendant un mois, d'un affichage en mairie et mention en est insérée, en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Les services de l'Etat sont associés à la révision du PLU à l'initiative du Maire ou à la demande du Préfet conformément à l'article L 123-7 du Code de l'Urbanisme.

Préfet - Sous-Préfecture de Lannion

9 rue Joseph Morand - BP 30745
22300 LANNION CEDEX

Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)

Service Planification Logement Urbanisme (SPLU/UA)
5 rue Jules Vallès BP 2361
22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1

Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Délégation territoriale des Côtes d'Armor (ex. DDASS)
1 rue du Parc BP 2152
22021 SAINT-BRIEUC CEDEX 1

Monsieur l'architecte des Bâtiments de France Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP)

13 rue Saint-Benoît
22000 SAINT-BRIEUC CEDEX

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Service SCEAL

L'Armorique - 10 rue Maurice Fabre - CS 96515
35065 RENNES CEDEX

Direction Régionale des Affaires Culturelles - Service Régional de l'Archéologie (SRA)

6 rue du Chapitre - Hôtel de Blossac
35044 RENNES CEDEX

Les personnes publiques autres que l'Etat associées à la révision du PLU sont :

Le Conseil Général des Côtes-d'Armor, la Chambre d'Agriculture, la Chambre des Métiers, le Conseil Régional, la Chambre de commerce et d'industrie, le Comité Régional de Conchyliculture (commune littorale).

Ces personnes publiques peuvent être consultées à leur demande au cours de la révision du PLU.

Monsieur le Maire souligne qu'il en est de même pour les Maires des communes voisines et pour les Présidents



des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale directement intéressés.

Les communes voisines sont les suivantes :

Lannion, St Quay Perros, Rospez, Perros-Guirec, Kermaria-Sulard, Trélévern

Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale sont les suivants :

Le Syndicat Mixte de Cohérence Territoriale (SCOT-Trégor)

1 rue Gaspard Monge
22300 LANNION

La communauté d'agglomération Lannion-Trégor Agglomération (LTA),

compétente en matière de PLH, SCIC Bois-Energie, Syndicat du Planétarium

SAGE, CLE, Syndicat d'eau du Trégor, Bassin Versant SDIS

Syndicat d'entraide Saint Quay Perros
SIVU petite enfance

Par conséquent, l'engagement de toute procédure de révision du PLU est subordonné à la délibération que le Conseil Municipal est amené à prendre aujourd'hui.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE :

- De prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal pour répondre aux objectifs présentés ci-dessus.
- De consulter les personnes publiques autres que l'Etat ainsi que les maires des communes limitrophes et les Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à chaque fois qu'ils en feront la demande au cours de la Révision du PLU conformément à l'article L 123-8 du Code de l'Urbanisme.
- De soumettre pendant toute la durée de la révisions du PLU, le projet à la concertation des habitants, des associations et des autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole selon les modalités suivantes :
 - un avis d'information sera publié dans la presse locale, invitant toutes les personnes intéressées à se rendre en mairie où le projet sera mis à disposition du public avec un registre d'observations
 - l'avis dans la presse précisera les jours et les heures où ce dossier sera mis à disposition du public
 - un avis d'information sera publié dans la presse

locale invitant toutes les personnes intéressées à participer aux réunions publiques

- affichage dans les lieux publics (3 panneaux d'exposition format A0)
 - le site Internet de la commune (<http://www.louan-nec.com/>) informera de l'état d'avancement de la procédure
 - une information régulière de l'avancement de la procédure paraîtra dans le Bulletin d'Informations Municipales
 - un registre destiné aux observations de toute personne intéressée sera mis tout au long de la procédure à la disposition du public, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture
 - possibilité d'écrire au maire
 - une boîte à idées sera mise à disposition du public en mairie jusqu'à l'arrêt du projet
 - des permanences seront tenues en mairie
 - deux réunions publiques avec la population et un représentant du bureau d'études seront organisées
- De demander, conformément à l'article L 121-7 du code de l'Urbanisme que les Services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer soient mis gratuitement à la disposition de la Commune pour l'assister et la conseiller dans le lancement de la procédure de révision du PLU et lors de la consultation préalable au choix du cabinet d'études qui en sera chargé.
 - De donner autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la révision du PLU.
 - De solliciter de l'Etat une part de la dotation générale de décentralisation pour compenser la charge financière de la commune correspondant à la révision du PLU.

La présente délibération sera transmise :

- Au Préfet du Département des Côtes-d'Armor,
- Aux Présidents du Conseil Régional de du Conseil Général,
- Aux Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de la Chambres d'Agriculture.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le Département : Ouest-France, Télégramme, Trégor.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Adopté à l'unanimité.



NAISSANCES

Pauline CHAUVEAU DE VILLOUTREYS	11 janvier 2012	Aaron CHAUVET	17 juillet 2012
Basile JULOU	8 février 2012	Paolina DURAND RIEDER	17 juillet 2012
Norah KLAINE	21 mars 2012	Louise MONNIER	12 août 2012
Jade LE MORVAN	13 avril 2012	Kéline NICOLAS	24 août 2012
Anaëlle LAURENT	13 avril 2012	Sarah TOANEN	13 septembre 2012
Coline TURQUET VAN RECHEM	30 avril 2012	Tifen CONSEIL	19 octobre 2012
Alice LANDOUAR	9 mai 2012	Jules TANOU	31 octobre 2012
Kilyann CODEN	24 mai 2012	Malycia MARGOGNE	14 novembre 2012
Annaëlle COGNEAU	22 juin 2012	Gildas MEURISSE	13 novembre 2012
Jonathan GOASDOUÉ	4 juillet 2012	Mathys ESNAULT	12 décembre 2012

MARIAGES

Isabelle LE BONNIEC et Arnaud LASSALLE	7 avril 2012
Blandine DE PERCEVAUX DE TRONJOLI et Godefroy DE PENGUERN	21 avril 2012
Eliane FRÉZAL et Marcel KERBRAT	16 mai 2012
Morgane LE RALLEC et Laurent VOVARD	18 mai 2012
Vanessa LAMY et Philippe PÉCHEU	23 juin 2012
Marie-Aude ÉVENOU et Cédric TURLIN	7 juillet 2012
Delphine SALAUN et Mathieu L'ALLAIN	25 août 2012
Gaële CHAUSSÉE et Gérald LE MERRER	8 septembre 2012
Pascaline BINSON et Jean-Sébastien MARCHAND	24 novembre 2012

DÉCÈS

Fernand DUGOURD	6 janvier 2012	Marie Joseph LUCAS épouse RIGONDAUD	
Marie Christine GUILLAUME épouse LE FLOCHIC	9 janvier 2012		23 juillet 2012
Marcelle DECOUVELAERE veuve DUFUMIER	21 janvier 2012	HAUTEFEUILLE Michel	24 juillet 2012
Joseph PAUGAM	30 janvier 2012	Patricia DUPONT épouse MAU	31 juillet 2012
Jean LE MARREC	28 janvier 2012	Jean-Claude GRENTE	5 août 2012
Jean François CAROFF	4 février 2012	LE ROUSES Ernestine veuve CALVEZ	5 septembre 2012
Charles NICOLAS	24 février 2012	Anne L'HEREEC Veuve PRAT	5 septembre 2012
Michel JOLY	26 février 2012	Yvonne DARNEIX veuve LE BUHAN	26 septembre 2012
Marie Françoise ADAM Veuve GAFFRIC	1er mars 2012	Emmanuel RENAULT	30 octobre 2012
Léon LE BOZEC	26 février 2012	Gérard DUGAY	5 novembre 2012
Joseph SADOU	14 mars 2012	Claude FERREY	8 novembre 2012
Nelly SOULOUMIAC veuve VOITURIER	20 avril 2012	Madeleine HENRY veuve PORCHOU	26 novembre 2012
Léon NICOLAS	9 juin 2012	Yvonne LE BRAS Veuve LE PAPE	29 novembre 2012
Jean-Marie LE GAC	7 juin 2012	Christiane PROVOST Veuve PÉRON	29 novembre 2012
Marthe OMNES épouse ALVES GUEDES	5 juillet 2012	Louise OLLIVIER veuve LE FOLL	7 décembre 2012
Joseph LE BIDEAU	30 juin 2012	Alain RAMEAU	23 décembre 2012
Gérard BOISMAIN	13 juillet 2012		



LOUANNEC 2013





1. EVOLUTION DES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX

De nouveaux bâtiments communaux sont venus enrichir le patrimoine communal afin de répondre à la croissance de la population louannécaine.

L'entretien des anciens bâtiments et la réhabilitation d'espaces ont permis de préserver le cadre de vie.

Construction de nouveaux équipements

- Une école maternelle neuve d'un coût de 2 millions d'Euros dans le lotissement de Pen-Ker, libérant l'ancienne école pour des aménagements comme la bibliothèque municipale, les activités périscolaires, la garderie, le centre aéré
- Une nouvelle station d'épuration innovante d'un coût de 2 millions d'Euros remplaçant l'ancienne devenue obsolète, pouvant traiter les effluents de 5 600 équivalents habitants, avec un procédé de séchage des boues unique dans la région et particulièrement efficace
- Pour les jeunes, un City-Stade dans le bassin de rétention de Pen-Ker (coût 18 000 euros), un cabanon, espace jeux
- L'extension du cimetière avec mise en place d'un jardin du souvenir et l'agrandissement du columbarium
- Implantation d'un sanitaire public derrière la mairie



De nouveaux aménagements et rénovation de biens communaux

- Sols des terrains de tennis extérieurs et du Foyer, (8 500 euros)
- Vitraux de l'église,
- Toiture et sols de la salle des sports, création d'un Club House
- Aménagement de l'ancienne bibliothèque pour activités périscolaires
- Remise en état du calvaire de Kerlucun ...
- Installation de portiques au cimetière et à Pen an Hent Nevez,
- Aménagement en pavés des abords du monument aux morts et création d'une stèle « aux Morts pour la France »

Autres travaux

- Sécurisation du système d'accès au Centre des Loisirs,
- Installation de pare-ballons aux terrains de foot entraînement
- Renouvellement de matériaux divers pour travaux (épareuse, lamier, balayeuse...)



2. AMÉLIORATION ET SÉCURISATION DE LA VOIRIE COMMUNALE

Le conseil municipal a œuvré pour une amélioration constante des voiries communales en y associant quand cela était possible l'effacement des réseaux, permettant ainsi d'éliminer les poteaux et fils électriques disgracieux du paysage *et tout ceci en bénéficiant au maximum des subventions afin de préserver les finances communales.*

Poursuivre l'effacement des réseaux

- à Carlouar Bihan,
- route de Nantouar,
- route de Croas Hent
- dans les lotissements : Saint Yves et Villeneuve
- busage du Truzugal (station d'épuration, Croajou, Goascabel, Goas Lagorn...)

Réhabiliter les chaussées et sécuriser le trafic

- Réfection complète de la route suite à assainissement à Nantouar et sur la route de Kerlucun et de Barac'h
- Rond-point avec son phare et voirie du lotissement de Kerespertz
- Enrobés sur les voiries de Roz ar Histin, Barac'h, Barac'h Philippe, sur le chemin de Kerloas et rue de Kerguen (EHPAD),
- Emulsion sur la voirie du lotissement de Croas Nevez,
- Voirie du lotissement Kerespertz-Côtes d'Armor Habitat,
- Réalisation de parkings autour de la salle des fêtes,
- Enrobé sur le parking Yves Nonen (mairie, poste, tennis)
- Chemin(s) piétonnier(s) (Bourg-Mabiliès, bois entre les 2 vallées, ...),
- Aménagement d'escaliers (liaison parking Y.Nonen et commerces entrée de Pen Ker et descente vers la mer à Villeneuve)
- Sécurisation des croisements du Croajou, du lotissement de Jardellec,
- Accès sécurisé à l'école maternelle avec des parkings complémentaires à la salle des sports

En cours : Effacement des réseaux au Croajou (tranche 1 et 2 : 400 000 €)

Acquisition d'une mini-balayeuse



3. ASSAINISSEMENT



Louannec est avec Lannion, la commune où le pourcentage de population bénéficiant de l'assainissement collectif est le plus élevé. La période 2007-2013 a vu une continuité dans l'effort et une évolution du taux de couverture porté à 99% de la population Louannécaine pouvant accéder à l'assainissement collectif. La période a vu la réalisation des tranches suivantes:

- Assainissement le long de la route de Nantouar et du hameau de Kerlucun
- Assainissement du quartier d'Ar Vouster

4. CAMPING

Pour rappel, Louannec dispose d'un camping 3*** en bord de mer de 294 emplacements, équipé d'un restaurant, d'une piscine chauffée, d'une épicerie et d'une aire de camping cars.

La commune bénéficie d'un équipement qu'elle doit faire évoluer constamment pour attirer les touristes dont les habitudes ont changé dans le temps.

Investissement :

- Achat de deux car homes (mini tente – mini mobil home), aménagement d'aires d'accueil pour camping car, viabilisation de 14 nouveaux emplacements pour mobil homes
- Des travaux d'aménagement ont permis d'étoffer l'offre et de bonifier l'existant : réaménagement de l'espace bar-restauration-salle TV/Wifi, création de terrasses bois pour les 8 mobil homes communaux, aménagement des principales allées en bitume, modernisation des sanitaires, création sanitaires espace bébé, aménagement paysager, accès sécurisé par badge
- La communication : développement du site internet (ergonomie, réservation), évolution de la signalétique interne et externe, réalisation de plaquettes promotionnelles largement diffusées dans différentes régions de France.



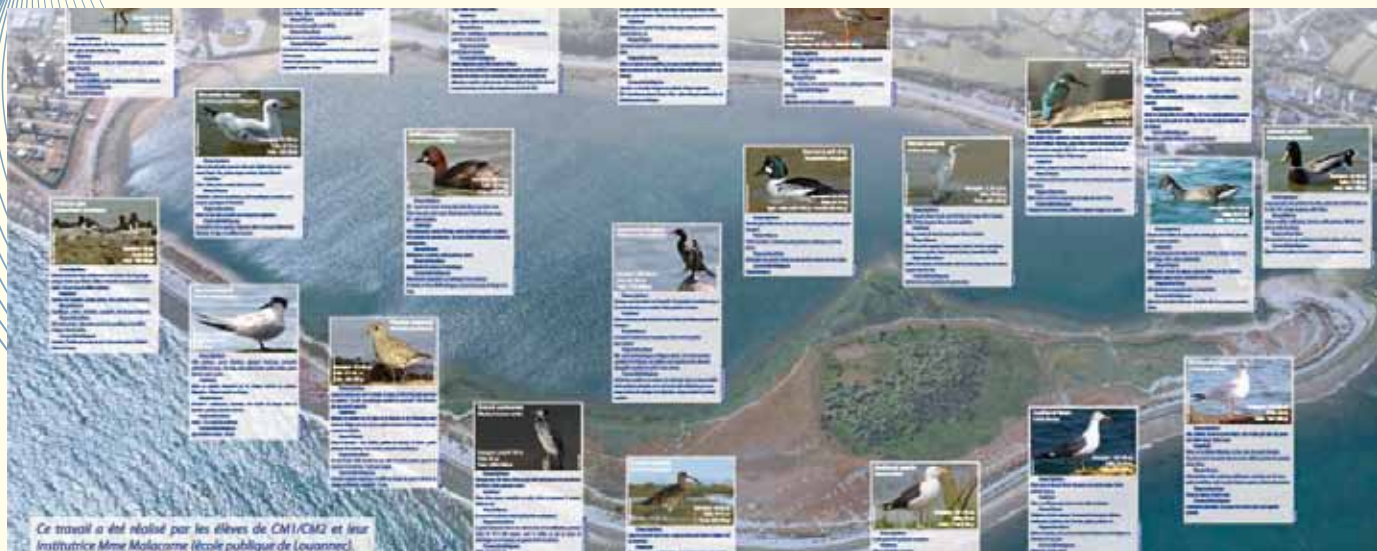
Ecole de voile

- 19 Optimists
- 4 Catamarans
- 8 Planches à voile
- 2 Kayaks
- Convention avec le Centre Nautique de Perros-Guirec
- Transformation des vestiaires
- Amélioration du parc des matériels : planches à voiles, optimists, remplacement des gréements



Mouillages

- Extension des mouillages : aujourd'hui 31 à Nantouar et 30 au Lenn





1. EVOLUTION DE L'URBANISME

Depuis 2007, plusieurs zones ont été ouvertes à la construction, dans le respect des nouveaux documents : SCOT (schéma de cohérence territorial), Plan Local de l'Habitat (PLH), afin de compléter une offre diversifiée correspondant aux besoins de tous et en particulier des jeunes ménages actifs, aux retraités et aux personnes âgées, adaptée à tous budgets. Mais de nouvelles règles ont été édictées :

- **Par le SCOT** (voir encadré p5) : travail commun de 44 communes arrêté le 12 février 2013. Il définit les nouvelles orientations d'aménagement pour Louannec.
- **Par le Programme Local d'Habitat 2007-2015** qui définit la politique en matière d'habitat pour un développement équilibré de celui-ci sur Lannion-Trégor Agglomération donc aussi sur notre commune. Il arrête la production de logements sociaux à réaliser par les communes en accord avec elles.
- **Par le PLU de Louannec** : révision décidée le 31 mai 2013 (voir article p5)



2. ZONES AGRICOLES ET URBANISÉES

Agriculture

- 2013 : 10 exploitations : 1 aviculteur, 2 serristes, 6 éleveurs bétail, 1 horticulteur
- Terres classées en zone agricole : **superficie inchangée depuis 2001 : 848 ha**
- Terres classées en zones potentiellement constructibles mais qui restent exploitées : 22 ha

Commerce et artisanat

- Un centre bourg dynamique qui a développé ses activités :
2006 : 24 commerçants 2013 : 27
- De nouveaux artisans ont implanté leur enseigne chez nous :
2006 : 29 artisans 2013 : 36
- La zone d'activités de Mabiliès a été étendue par LTA **de 3,4 ha avec une potentialité de 7 ha** supplémentaires, elle a permis l'établissement de six artisans.
- **Des cabinets médicaux et paramédicaux ont été créés.** Louannec compte aujourd'hui : 3 médecins, 2 dentistes, 2 masseurs kinésithérapeutes, 2 cabinets infirmiers, pédicure, soins du corps.
- Des permanences sociales sont assurées.



3. HABITAT

Malgré la crise économique, grâce à une politique volontariste d'acquisition foncière de 10 ha, Louannec reste attractive, preuve en est la bonne tenue de ses permis de construire alors qu'ailleurs leur nombre s'effondrait :

2008 : 20 demandes

2009 : 19 demandes

2010 : 46 demandes + 14 logements sociaux,

2011 : 31 demandes

2012 : 18 demandes + 4 logements sociaux,

De nouvelles règles d'urbanisme à appliquer :

- densification (20 logements à l'ha),
 - partition des grands terrains, obligation de développer le parc social,
 - mise en place d'éco-lotissements moins énergivores, avec infrastructures spartiates et gestion des eaux de ruissellement à la parcelle.
- Toute cette évolution dans les prescriptions change le caractère architectural des maisons et l'aspect paysager des lotissements. Il faut s'y conformer.

Lotissements communaux :

Kerespertz 1 :	14 278 m ² ,	18 lots accordés le 04/10/2006
Kerespertz 2 :	15 951 m ² ,	20 lots accordés le 15/04/2009
Poulajous Bihan :	15 910 m ² ,	22 lots accordés le 20/14/2012

Lotissements privés :

Clos du Croajou :	2 520 m ² ,	3 lots accordés le 29/09/2011
Hauts de Kernu 3 :	21 719 m ² ,	17 lots accordés le 08/06/2012
Roch Gwen Ar Mor :	11 139 m ² ,	9 lots accordés le 13/05/2013
Trouz Ar Mor :	3 371 m ² ,	4 lots accordés le 13/05/2013

Dont logements sociaux :

(Locatifs)	Kerespertz 2 :	14 logements en 2013
	Poulajous Bihan :	4 logements en 2014

(Accessions à la propriété) : Poulajous Bihan : 8 lots

En cours : Poulajous Braz : 54 lots dont 12 logements sociaux et des lots en accession à la propriété.

Habitat ancien rénové dans le parc privé avec aide : 2 logements locatifs et un logement pour Personne à mobilité réduite,

Réserve foncière de la commune : 10 ha environ

Le Conseil Municipal a constitué une réserve foncière particulièrement importante au Poulajous pour rapprocher le quartier de Mabiliès du centre bourg et surtout développer un complexe sportif moderne, Ainsi, cet espace libéré du bourg pourrait ensuite faire l'objet d'un projet urbanistique avec réaménagement de voies et espaces publics au chevet de l'église.



4. ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les espaces naturels conservés et valorisés constituent encore à Louannec 70 % de sa superficie totale, 305 ha sont toujours classés en zone de nature depuis 2001.

Un effort financier important a été fait pour réhabiliter certains ruisseaux, en busage en doublage du Goas Gerbal pour parer aux débordements au

niveau de Truzugal] ou effectuer des travaux d'endigage pour éviter les inondations, mais aussi pour mettre en place de nouvelles voies piétonnes et des boucles vélo.

En outre tous les espaces verts sont traités en gestion différenciée (sans produits phytosanitaires).

En cours : voie douce le bourg - Pont Couennec

Aménagements publics : toilettes (place de la Mairie, Pen an Nevez), bancs, panneaux faune et flore, signalétique, panneaux informatifs, mise en place d'une politique d'économies énergétiques après bilan par un économiste de flux

- remplacement des éclairages publics énergivores par des modules écologiques,
- illuminations de Noël par LED,
- réducteurs d'eau sur bâtiments publics,
- désherbeurs thermiques (0 phytosanitaire),
- rédaction d'un document annexé au POS : cahier de recommandations pour une construction durable.

De 2007 à 2013 la population a augmenté de 2914 habitants à 3178 habitants. Il a donc été nécessaire de développer les infrastructures et l'habitat selon les nouvelles règles. Ce travail a été réalisé tout en préservant la qualité de vie, l'aspect naturel et paysagé de la commune et surtout le dynamisme de notre commune.



1. ENFANCE JEUNESSE

La municipalité de Louannec a prolongé et développé son action en faveur des familles pour proposer des activités variées aux enfants dès leur plus jeune âge. Certaines de ces activités sont organisées en collaboration avec les communes limitrophes (CIPE et le CIDS).

Trois nouvelles activités sont exclusivement louannécaines :

- **Le centre de loisirs du mercredi :**

Depuis septembre 2013, la commune expérimente un ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) le mercredi. Les effectifs ont augmenté régulièrement, passant de 20 à 30 enfants en cette fin d'année scolaire. Le mode d'inscription et l'organisation pédagogique sont les mêmes que lors des centres des vacances afin de garder une cohérence pour l'enfant et les familles.

Devant le succès et l'évidence de la nécessité de ce service le mercredi, la commune a décidé de reconduire son ouverture à la prochaine rentrée en l'adaptant aux nouveaux rythmes scolaires ; les

enfants pourront donc être pris en charge dès la fin des cours du mercredi matin.

Pour répondre aux besoins des familles, le centre du mercredi sera ouvert jusqu'à 18H30 comme l'accueil périscolaire des autres jours de la semaine.

- **Accueil périscolaire pour les temps avant et après l'école :**

Réforme des rythmes scolaires : La commune de LOUANNEC, forte de ses structures existantes et de la bonne cohésion élus/services municipaux/écoles/parents d'élèves a décidé de mettre en place la réforme dès la rentrée 2013.

- **Une autre a été largement développée : les centres de loisirs aux vacances scolaires**

La commune a étoffé son offre de services d'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) tout au long du mandat, avec l'introduction d'un ALSH pour chaque petite vacance scolaire (Toussaint, Février, Pâques) en complément des grandes vacances scolaires (Juillet-Août), et ceci au travers d'une structure intercommunale CIDS (Centre Intercommunal de Découverte Sportive) regroupant les communes de Louannec, Trélévern, Trévou, Kermaria-Sulard et Saint Quay-Perros.

Agréés auprès de la direction départementale de la cohésion sociale, ces centres proposent une offre adaptée aux besoins de garde des familles avec la possibilité d'inscrire les enfants à la journée ou demi-journée selon les demandes de chacun. L'organisation pédagogique prend en compte l'âge des enfants avec les différents groupes (3-4 ans, 5-7 ans, 8-12 ans). Les programmes proposent diverses activités artistiques, culturelles et sportives adaptées aux rythmes de chaque groupe.

En termes d'effectifs, les louannécains représentent 60 % des effectifs des centres.

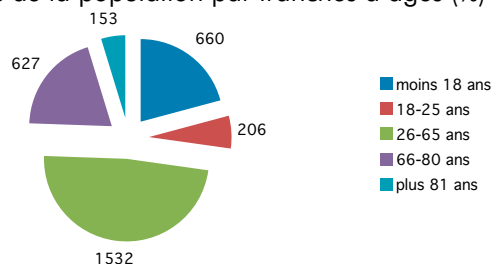
L'ensemble des activités proposées sont en concertation avec la politique enfance jeunesse du département, et en étroite collaboration avec la CAF qui participe également au financement.

Si nous voulons que vivent nos écoles et nos associations, si nous voulons à nouveau que les jeunes s'installent et vivent bien à Louannec, il nous faut continuer à leur offrir des structures et des activités qui correspondent à leurs attentes : diversité des offres et adaptation des coûts au budget de chacun.

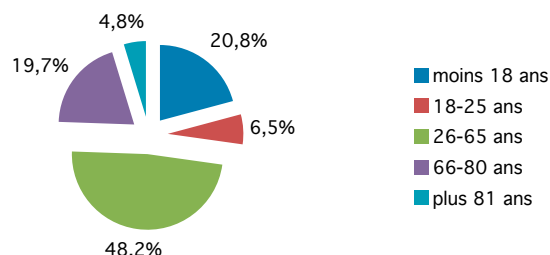


2. ACTION SOCIALE

Répartitions de la population par tranches d'âges (%)



Répartitions de la population par tranches d'âges



La Municipalité a beaucoup œuvré en faveur des jeunes, elle a pensé aussi à ses aînés.

Le Conseil Municipal de Louannec a été soucieux d'animer tout au long du mandat une action générale de prévention et de développement social de manière collective ou individuelle. **Etre à l'écoute de ses habitants et apporter des réponses à leurs demandes, mettre en place une veille sociale pour une meilleure qualité de vie de nos jeunes et moins jeunes est une des priorités de ce mandat.**

Si en 2007 la population de notre commune atteignait un peu plus de 2850 personnes, au dernier recensement de janvier 2013, elle est de 3175 habitants, soit une augmentation d'un peu plus de 10% en un mandat. En 2013, 865 Louannécains ont plus de 65 ans. Ils représentent 27 % de la population sur notre commune.

La commune de Louannec est associée aux communes du canton de Perros-Guirec qui se sont regroupées en un Syndicat Intercommunal d'Entraide et en un Comité de Soins qui ont un fonctionnement séparé depuis 2008, logeant cependant ensemble au 25 rue de la Mairie à Saint Quay- Perros. Chacun dans sa spécificité fait face de plus en plus à l'accroissement des demandes de nos aînés en essayant de préserver et de faciliter le maintien à domicile .Ils visent à l'amélioration de la qualité de vie et de soins des populations âgées désireuses de continuer à vivre chez elles ou en structures d'accueil lorsqu'elles deviennent très dépendantes. **Le service d'Aides ménagères, le service du portage des repas à domicile, le service aux soins de santé connaissent une forte progression depuis 2008.**

- Depuis le 1^{er} juillet 2010, le Syndicat Intercommunal d'Entraide du canton a créé **un service gratuit d'aide au lien social et de soutien face à l'isolement et/ou de solitude des personnes âgées.** Sa vocation est de venir en aide à la personne âgée sur demande ou signalement par le Centre Communal d'Action Social (CCAS) de la commune en s'adressant à la mairie, dans le but d'instaurer, si nécessaire, ou tout simplement, de restaurer et de développer du lien social.
- **Des visites chez nos anciens, les après-midi de goûter, les colis de Noël** pour toutes les personnes de 80 ans et plus, le repas organisé en octobre accueillant les plus de 65 ans en progression constante, le portage de livres et la lecture auprès de personnes malvoyantes, sont un des volets de l'animation du CCAS.
- Depuis 2009, la commune s'est équipée en matériel de secours. Elle dispose de **3 appareils Défi-brillateur Automatique Externe (DAE)** disponibles 24h/24 et 7 jour/7 devant la façade de la mairie, à l'entrée de la salle des fêtes et dans le hall d'accueil du camping. La municipalité a proposé des séances d'information sur les premiers secours et l'utilisation d'un défibrillateur.
- L'EHPAD de Louannec est maintenant constituée de deux unités : **l'unité Primevère** accueillant 20 résidents depuis 1994 plus dépendants dans une ambiance familiale et **la nouvelle unité Myosotis** inaugurée en 2009 dotée de 27 places. Cet agrandissement a permis d'une part de mieux répondre dans le Trégor aux besoins grandissant d'accueil de personnes âgées dépendantes et d'autre part d'apporter une réponse adaptée à la prise en charge des personnes désorientées.
- L'accueil de jour Kerguen pour personnes désorientées de 6 places actuellement, a renforcé également le lien avec le maintien à domicile et a soulagé fortement les aidants des familles. Ce lieu de vie, dédié aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer propose un accompagnement professionnel, se voulant être un lieu d'écoute et de répit pour les familles. La participation d'élus de la commune au Conseil de la Vie Sociale (CVS) permet de s'informer, de mesurer les besoins pour atteindre les objectifs que s'est fixée la municipalité en faveur de son action sociale.

En se référant aux dernières prévisions de l'Insee, en 2040, une génération de parents et une génération d'enfants pourraient vivre leur retraite ensemble. Le taux de personnes dépendantes devrait doubler... Les seuls services aux jeunes et aux personnes âgées devraient croître au rythme de 10% par an...

Cela nous donne obligation de réfléchir dès aujourd'hui aux prochaines années afin de préparer au mieux l'avenir de chacun en l'adaptant au monde de demain pour assurer une qualité de vie maximale aux Louannécains.

3. COMMUNICATION ET SERVICES

Le bulletin

- Nouvelle présentation en quadrichromie sur papier recyclé et imprimé avec des encres végétales
- Plus de photos en couleur
- Des articles plus courts et une présentation plus aérée offrant une meilleure lisibilité du bulletin

Le site Internet

Le site internet communal a été transformé en cours de mandat pour devenir plus moderne (bien que la modernité soit toute relative dans le monde de l'internet). Les rubriques relatives au camping municipal (réservation en ligne) et à l'école de voile ont été rénovées pour un meilleur visuel auprès des estivants. La partie réservée aux informations municipales du site a évolué afin de reproduire les chapitres du Bulletin Municipal sans en avoir un contenu identique.

L'évolution du contenu s'est faite au fil du temps avec notamment la mise à jour régulière de la liste des associations louannécaines, des artisans, les menus au restaurant scolaire, les animations proposées par le tissu associatif local et bien d'autres choses.

Bibliothèque

La salle dans laquelle se situait la Bibliothèque était exiguë et inadaptée aux personnes à mobilité réduite. Aussi, son déplacement dans les locaux de l'ancienne école maternelle était devenu une nécessité. **Depuis**

ce transfert, les chiffres de fréquentation sont en forte croissance :

- 1 180 lecteurs inscrits en 2008 ; 2 965 en 2012, soit une augmentation de 150 %
- 3 270 livres empruntés aujourd'hui contre 1 352 en 2008
- 2 630 emprunts de livres pour les jeunes aujourd'hui contre 1 009 en 2008 soit 146 % d'augmentation

La commune consacre un budget annuel de 3 000 € à l'achat de livres

- De plus la bibliothèque bénéficie toujours régulièrement du passage du Bibliobus du département qui permet d'étendre et de diversifier l'offre
- Une gestion moderne du fond a été instaurée grâce à un logiciel adapté (2 990 euros) et un matériel informatique (1 000 euros)

Locaux et personnels mis à dispositions (sports et loisirs)

- De nombreuses associations animent la vie sportive et les loisirs. La commune met à leur disposition des locaux adaptés (salle de yoga, Club House,...), des matériels d'animation (informatique, sono, lumières, vidéoprojecteur) et des personnels d'encadrement (1 poste d'animatrice à plein temps et de 2 emplois associatifs subventionnés)
- La commune consacre 26 510 € de subventions chaque année aux associations

Marché

- Mise en place d'un marché hebdomadaire (le mardi matin) au centre du bourg
- 13 commerçants en moyenne après 8 mois de fonctionnement, mais beaucoup plus en été
- Pose de bornes électriques dédiées



Entre 2007 et 2013 les finances communales sont restées saines malgré de lourds investissements (école maternelle, ...), et une baisse régulière des dotations d'Etat (la part dotations d'états dans les recettes communales est passée de 38,8% en 2007 à 31,3% en 2013)

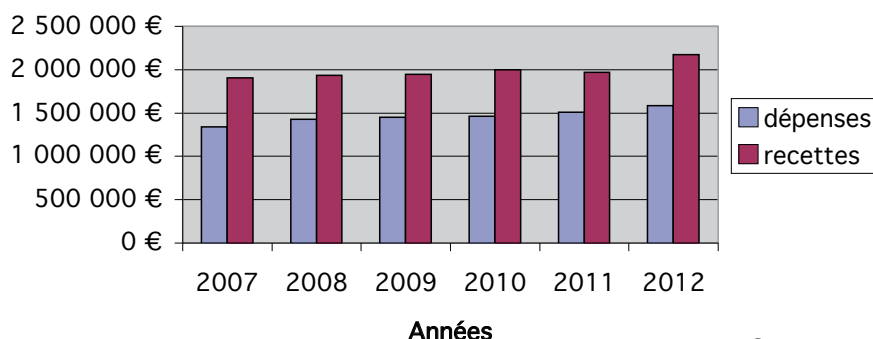
Le conseil municipal en place s'est efforcé de limiter le plus possible l'impact de ces baisses en engageant les investissements dans la limite des capacités financières de la commune, en limitant le recours aux emprunts. Aujourd'hui la taxe d'habitation est à 14,48%, le foncier bâti 16,73% et le foncier non bâti à 67,30%. Ces taux restent parmi les plus faibles des communes de même importance.

Cela conduit, en complément de la variation physique liée à l'accroissement de la population, à une augmentation dans les recettes communales de la part prélèvement sur les ménages louannécain, qui est passée de 48,5% en 2007 à 52,4% en 2013.

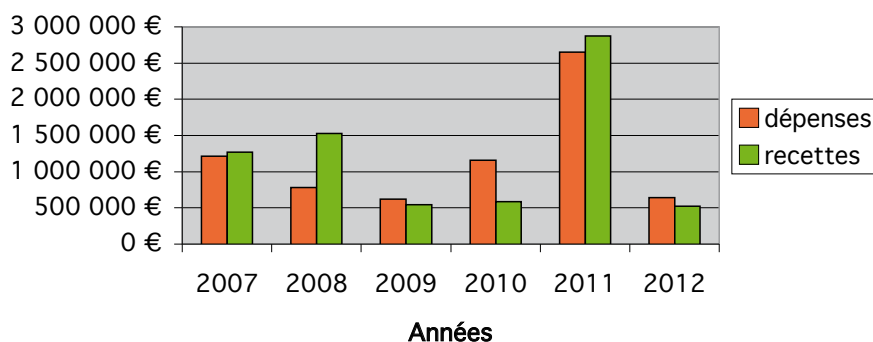
Sur la même période, les charges de personnel sont restées stables autour de 50% des dépenses de fonctionnement (50,3% en 2007, 50,2% en 2013), soit l'exacte moyenne des communes de même taille.

L'équipe municipale s'est efforcée durant ce mandat à maintenir la capacité d'autofinancement de la commune, par une gestion prudente et rigoureuse, par une planification des dépenses d'investissement, en faisant appel quand cela était nécessaire à l'emprunt pour la construction de grandes structures publiques, utilisées par les générations louannécaines à venir.

Compte Administratif - Commune
Fonctionnement



Compte Administratif - Commune
Investissement



• Lannion Trégor Agglomération en chiffres :

- 18 années de coopération communautaire (8 en communauté de communes, 10 sous forme de communauté d'agglomération)
- 56 543 habitants (2012)
- 20 communes
- un territoire de 313 km²
- 15 espaces d'activités dont 1 pôle industriel de 160 ha : Pégase
- 64 000 m² de bâtiments locatifs
- 60 délégués titulaires et 56 délégués suppléants siégeant au Conseil
- 181 agents

• Compétences

En plus des compétences obligatoires exercées depuis 2003 comme le Développement économique, enseignement supérieur et recherche, habitat, politique de la ville, les déchets exercées depuis 2003 se sont ajoutées de nouvelles compétences : **les déchets inertes, le tourisme, la voirie et parcs de stationnement, les équipements structurants** (Carré Magique, Ti Dour, l'Aquarium de Trégastel, l'Auditorium de Ploulec'h), **l'assainissement**.

• Finances

LTA reverse aux communes sous la forme d'une attribution de compensation (AC) : 9,19 M€. **Globalement les versements en direction des communes (AC et fonds de concours) représentent 172 € par habitant en moyenne.**

Attribution de compensation versée à Louannec :

2010 : 119 221 €

2011 : 116 439 €

2012 : 116 439 €

LTA intervient sur le territoire soit de manière directe par la réalisation d'opérations où elle est maître d'ouvrage, soit de manière indirecte par le versement de fonds de concours en complément de la commune, du Conseil Général ou du Conseil Régional.

Par exemple : Louannec a bénéficié de ces fonds pour la construction de la nouvelle école maternelle (30 000 €), de logements sociaux (42 000 €), de travaux de voirie pour 2010-2011 (50 000 €) et 30 000 € pour la future voie douce Louannec-Perros-Guirec.....

Concernant l'assainissement, Louannec a opté pour le transfert de ses équipements et leur maintenance à LTA tout en conservant la gestion de son réseau et du personnel.

L'Office de Tourisme Communautaire couvre aujourd'hui toutes les communes, il a agrégé cette année les offices très conséquents de Trébeurden, Trégastel et Pleumeur Bodou. A l'avenir, restera indépendant l'office de Perros-Guirec qui sera obligé dans les deux ans de rejoindre l'office communautaire. Ce nouvel office qui vise le classement en catégorie 1 pour la fin de l'année a permis de créer **un point d'information au Rond-Point de Mabiliès**. Les socio-professionnels de la commune siègent avec les élus au Comité Local et au Comité de Direction. Une nouvelle politique de développement avec des moyens conséquents est lancée.

LTA permet aux communes en matière d'achats de foncier ou d'immobilier d'utiliser **« le portage foncier ou immobilier »**, la communauté se substitue à la commune pour 5 ans. Cela permet aux communes de se constituer une réserve foncière ou de saisir un bien mis en vente à un moment où elle ne possède pas toujours les fonds alors que ce bien est particulièrement intéressant pour la commune. Ainsi Louannec a utilisé le portage foncier pour les terres du Poulajous et la maison St Yves par l'intermédiaire de l'EPFR (Etablissement Public Foncier Régional).

Ce mandat a vu l'achèvement de la carte de l'intercommunalité avec l'intégration de Perros-Guirec et la fusion de la communauté de communes de Beg ar c'hra. Au 1.1.2014, l'agglomération prendra le nom de **Lannion Trégor Communauté**, elle regroupera 29 communes.



L'ÉCOLE MATERNELLE

Avant l'arrivée des vacances d'été , quelques photos pour témoigner des riches moments passés ensemble ...



A la découverte du bord mer....quand le temps le permet



Les bénévoles de la bibliothèque ont la gentillesse de nous accueillir



*Pour le goûter des Rois, nous avons réalisé de superbes couronnes !
Les galettes nous attendent*



Nous fêtons l'arrivée du printemps par un joyeux défilé coloré ...



...et dans la cour , nous pouvons enfin faire de grands dessins à la craie.



Et pour terminer l'année , le 2 juillet, nous offrirons un spectacle à nos parents, sur la scène du foyer !

Bonnes vacances à tous !!!



L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Cette année, le troisième trimestre est consacré à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée 2013/2014. Cette réforme conduira à mieux répartir les heures de classe sur la semaine (la semaine passera donc à 4 jours et demi avec le mercredi matin). Elle permettra d'articuler temps scolaires et temps périscolaires tels que activités sportives, culturelles, artistiques...mis en place par la mairie)

Enseignantes, représentants de parents d'élèves et mairie se réunissent régulièrement pour organiser le mieux possible cette nouvelle rentrée.

Mais terminons cette année en vous présentant nos activités :



- Cette année encore, tous les élèves de l'école ont présenté à leurs parents et amis, le 26 mars, un spectacle musical de création « **le livre magique** » mis en scène par Christelle Gonet. A travers un livre d'histoire découvert dans un grenier, trois enfants nous font voyager dans le monde entier avec des créations de chants, des percussions africaines, du gospel, du blues, des créations rythmiques gumboots et pour finir du rap.
- Nous avons eu la joie de nous réunir le 16 avril autour du groupe Ar Voestig pour notre traditionnel Fest-deiz où petits et grands se sont rencontrés pour danser : un vrai moment convivial apprécié de tous !
- Déjà depuis plusieurs années, les CP de Louannec retrouvent des élèves handicapés de l'école de Trestel pour un projet commun en danse avec la participation de Sylvie Le Quéré, chorégraphe et danseuse. Les élèves ont des répétitions communes avec au final une représentation à Trestel et à Louannec. Comme tous les ans, toujours autant d'émotion

- Les CE1 de Louannec participent à la rencontre théâtrale (rencontre départementale organisée par l'OCCE) à ST-Brieuc à la salle de spectacle de la Citrouille. Cette année, les rencontres théâtrales au niveau national sont organisées autour d'un auteur Karine Serres.

- CP et CE1 présenteront leur projet artistique à leurs parents au foyer de Louannec le 27 juin.

- En mai, les CM1 et CM2 ont pu assister aux séances théoriques et pratiques présentées par l'Association Prévention Routière des Côtes d'Armor de ST Brieuc. Une fois le code de la route bien en tête, les enfants ont pu se donner à cœur joie aux pratiques du vélo. A travers des ateliers différents, les élèves ont circulé pour améliorer leur maîtrise de la conduite du vélo et aussi pour préparer le futur BSR (brevet sécurité routière) pour la conduite d'un deux-roues.

- Et pour terminer, tous les CM1 et CM2 se rendront à l'Île Grande pour une rencontre sportive interclasses le 21 juin, une journée voile dans le cadre « **l'école toutes voiles dehors** » organisée au niveau du département.

L'équipe enseignante et moi-même, nous vous souhaitons à tous une bonne fin d'année scolaire et de belles vacances ensoleillées.



Marie-Paule GUILLOU





LES ACTIONS MENÉES PAR LE CONSEIL LOCAL DE LA FCPE DE LOUANNEC

- Echanger sur la vie scolaire, les difficultés rencontrées, faire remonter les questionnements des parents.
- Présenter une liste de représentants de parents d'élèves aux élections pour participer ensuite aux conseils d'école.
- Défendre les écoles de Louannec avec l'appui des instances FCPE départementale voire nationale auprès de la Direction académique (notamment lors des projets de fermeture de classes).
- Représenter les parents d'élèves à la caisse des écoles de Louannec,
- Mener des actions ponctuelles (par exemple une à deux semaines cantine / an qui permettent ensuite de discuter avec la mairie de modifications éventuelles)

ENGAGEMENTS DES PARENTS D'ÉLÈVES ELUS DE LA FCPE :

- En tant que représentants élus, les parents d'élèves du conseil local de Louannec de la FCPE, s'engagent à défendre les intérêts de tous les parents dont les enfants sont scolarisés au sein des écoles publiques de Louannec (maternelle et primaire). Ainsi cette année, les différentes interventions menées auprès de l'Inspection Académique ont porté leurs fruits et une 7^{ème} classe a été créée en primaire. Nous déplorons toutefois de ne pas avoir été entendu sur les effectifs en maternelle (un renfort a néanmoins été octroyé pour une partie de l'année). En parallèle, des actions ont été menées (compte tenu des difficultés et du climat régnant à la rentrée autour des écoles de Louannec) auprès de la sous-préfecture, de la mairie, tout ceci en lien avec l'équipe enseignante.
- Cette année est également synonyme de grands changements. Le gouvernement par le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 impose une réforme des rythmes scolaires. Ce changement est à mettre en place pour la prochaine rentrée ou au plus tard à la rentrée 2014.

Les chronobiologistes et nombreux spécialistes de l'enfant s'accordent à dire qu'un meilleur respect des rythmes des enfants passe entre autre par :

- une réduction du temps scolaire sur la journée,
- une semaine scolaire avec moins de ruptures (mercredi et week-end),
- un travail sur les séquences d'apprentissage (prise en compte des moments de vigilance optimale des élèves).

Une meilleure articulation des temps scolaires et périscolaires, devrait permettre une meilleure qualité de l'enseignement, un meilleur épanouissement des enfants et une

réduction des inégalités entre élèves.

Sur Louannec, la mairie a décidé dès le début d'année 2013 de réfléchir à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires pour la prochaine rentrée. Ainsi, plusieurs réunions de concertation réunissant les élus de la commune, les équipes enseignantes, des représentants élus de parents d'élèves, employé communal /CIDS ont été organisées. Ces réunions ont été l'occasion de nombreux débats et échanges pour aboutir à l'organisation qui sera mise en place à la prochaine rentrée (mise en place votée à l'unanimité par le conseil municipal le 27 mars dernier).

Nous avons pu en tant que parents d'élèves porter différents sujets à la discussion afin que l'enfant soit au cœur de la réflexion et que le besoin d'organisation des familles soit entendu. Nous avons obtenu une écoute importante des élus de la commune et des équipes enseignantes. Nous soutenons la mise en place pour la prochaine rentrée car d'une part, un travail important dans une réelle concertation a été réalisé par la mairie ; d'autre part compte tenu des élections municipales en avril 2014, il nous semblait difficile qu'une réflexion cohérente puisse avoir lieu en moins de 2 mois après ces élections.

Mettre en place la réforme à la prochaine rentrée va permettre de prendre le temps d'observer les points négatifs comme les positifs en vue d'amélioration.

Pour la prochaine rentrée, la 7^{ème} classe en primaire est maintenue, nous restons attentifs à la situation des enfants de maternelle qui depuis la fermeture de la 4^{ème} classe, subissent des effectifs importants (action en cours auprès de l'inspection).

Notre association locale est adhérente à la FCPE (première fédération de parents d'élèves), car nous partageons ces valeurs (notamment la laïcité, la gratuité, l'enfant au cœur de l'enseignement...). Intégrer une grande fédération permet d'avoir plus de poids, d'avoir plus d'informations, d'être mieux défendu au besoin.

Tous parents souhaitant nous rejoindre, participer à nos actions, nos débats, et ainsi participer à la vie scolaire en défendant l'intérêt des enfants et des parents sont les bienvenus.

Renseignements :

fcpe.louannec@laposte.net

ou soizic.antin@gmail.com

Tél. : 02.96.38.41.27

(Soizic Bideau présidente de la section locale)

CAEL

Le CAEL (Comité d'animation des Ecoles de Louannec) est une association de parents d'élèves bénévoles dont le but est de récolter des fonds pour aider au financement des sorties scolaires des écoles publiques (cette année 2000 € attribués en maternelle et 7000 € en élémentaire).

Pour cela, nous proposons des animations à l'attention des enfants (cabaret clownesque de « Monsieur Zig », repas à thème, Kermesse, ...), nous organisons différentes ventes (chocolats à Noël, pizzas, repas, tombolas, ...) et participons à l'organisation du vide-grenier et de la fête de la musique.

Un autre aspect de notre association est de permettre aux parents de se connaître, d'échanger et de partager des moments de bonne humeur et de convivialité.

Pour les événements qui demandent beaucoup de bénévoles et particulièrement en fin d'année scolaire, ce n'est pas toujours simple pour nous de recruter. Pourtant, il suffirait qu'un peu plus de personnes acceptent de donner quelques heures et tout serait plus simple...

Alors, pour la rentrée prochaine, nous vous invitons à venir nous rejoindre.

Surveillez la date de notre assemblée générale dans les cahiers de vos enfants ou contactez-nous dès maintenant sur notre adresse e-mail : lecael@gmail.com

Merci et bonnes vacances

Sylvain MARREC



RPAM : spectacle "Le Grand Voyage de Grelette" du 30 mai 2013

C'est en nombre que les assistantes maternelles, mamans et grands-parents du secteur de Louannec, Kermaria-Sulard, Trélévern, Trévou-Tréguignec, Saint-Quay-Perros, Pleumeur-Bodou, Trégastel et Trébeurden ont répondu à l'invitation du Relais.

Catherine Calvez



CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL : ÉTÉ 2013

Le centre de loisirs ouvrira ses portes à partir du lundi 8 juillet jusqu'au vendredi 30 août. Il concerne les enfants de 3 à 12 ans.

Le centre a lieu sur LOUANNEC et fonctionne en 3 tranches d'âge afin d'avoir un rythme et des activités adaptés à chacun.

* **Les Marsupiots** (3 et 4 ans)

Dans l'ancienne école maternelle, une salle leur est totalement dédiée : coin jouets, livres, tables d'activités... Un dortoir permet à tout ce petit monde de se reposer de 13h30 à 15h tous les jours.

* **Les Furets** (5-7 ans)

Ils ont 2 salles dans l'ancienne école maternelle de Louannec.

* **Les Girafes** (8-12 ans)

Les plus grands passeront l'été dans le restaurant scolaire comme avant...

Un programme d'activités sera élaboré pour cet été. L'équipe d'animation travaille déjà à ce programme ; il est affiché à chaque début de semaine au centre.

Des minicamps seront également proposés comme chaque année : d'une à quatre nuits, ils permettent aux enfants de partir quelques jours sans les parents : un premier pas vers l'autonomie !

Il faut cependant savoir qu'un enfant s'inscrivant au camp doit avoir passé déjà au moins 5 jours au centre des loisirs dans l'année 2013 (dont 2 sur l'été et avant le camp). En effet, ces mini-camps font partie intégrante du centre et les enfants doivent connaître le centre et les animateurs avant de partir.

INSCRIPTIONS :

QUELQUES EVOLUTIONS

le nombre est limité alors mieux vaut s'y prendre tôt pour inscrire vos enfants même s'ils ne doivent venir que quelques jours...

1. un bulletin annuel doit être rempli pour l'année : il s'agit des renseignements sur la famille et l'enfant. Ce bulletin est à remplir une seule fois dans l'année (entre septembre et août) et allège les inscriptions à chaque vacances. Il est indispensable ; sans ce dossier, votre inscription ne sera pas prise en compte.

2. Le planning de fréquentation de votre enfant : il paraît à chaque vacance.

3. A partir de cet été, vous devez déposer le dossier AU MOINS UNE SEMAINE avant le premier jour de fréquentation au centre de votre enfant.

www.louannec.com pour télécharger les papiers à partir du **1^{er} juin**. Ils sont également disponibles en mairie.

RENSEIGNEMENTS :

Aline SIMON 06.73.39.22.16
ou mairie de Louannec

Aline SIMON



THÉÂTRE « LES LOUANNIGOUS »

Les articles des journaux après les prestations de la troupe des 16 et 17 mars :

OUEST France

Les Louannigous remettent le couvert vendredi

Que se passe t'il quand on trouve dans sa serviette, 7 million d'€ en lieu et place de son écharpe, ses gants et son sandwich gruyère tomate ? C'est ce qu'on découvre les spectateurs venus nombreux voir la nouvelle pièce de théâtre des Louannigous « espèces menacées ».



Comme chaque année, à Louannec, le spectacle présenté est de qualité et le public ne s'y trompe pas. Le jeu et la mise en scène sont au millimètre avec la noble ambition de divertir. Un petit comptable échange par mégarde sa serviette contre celle d'un truand contenant

des millions d'euros. A partir de là, il faut conserver le pactole envers et contre tous !

Télégramme

Bien que la représentation théâtrale des Louannigous se soit trouvée concurrencée par des salles voisines, la salle du foyer rural était bien pleine pour cette première représentation d'« Espèce menacée », mise en scène par les comédiens locaux.

Une comédie rythmée

Cette comédie, pleine de rythme, dégage du rire et de la tendresse à n'en plus finir. Elle rappelle que le « bien mal acquis ne profite jamais » car, dans cette aventure, l'acteur principal, Jean-Marc Fabre a, par mégarde, échangé sa mallette qui contenait ses affaires personnelles avec une autre, semblable, mais qui contenait des liasses de billets. Une fortune dont il n'a guère envie de se débarrasser tout en craignant des représailles. Il s'en suit une série de situations hilarantes et des intrusions inopportunes jusqu'à l'arrivée d'un tueur bien décidé à récupérer son bien. La première partie du spectacle était réservée comme les années précédentes par une pièce en breton. Inspirée de « La justice du Corregidor » de l'auteur espagnol Aljandro Casona, elle a été traduite en breton par Goulc'han Kervella. C'est une farce alerte et divertissante, tirée d'une vieille tradition espagnole du temps de l'inquisition.

L'introduction du breton littéraire dans ce genre de spectacle fait que, bien souvent, les bretonnants trégorrois, et il en existe encore, ont bien du mal à suivre ces pièces.

CLUB DE TAROT

Le Club

Combien d'adhérents ? 63 (environ 10 tables)

Quand ? 2 fois par semaine

- le lundi après-midi en tournoi
- le mercredi après-midi pour le perfectionnement
- + une fois par semaine chez nos amis de Trégastel

Où ? Salle 3 à la Salle des Fêtes de Louannec

Venez nous rejoindre, ambiance sympathique et amicale garantie.

Le Président qui aime chasser le petit,

Bernard PRIGENT





LA GAVOTTE LOUANNÉCAINE



Grâce à nos fidèles adhérents, nos professeurs, les membres du comité d'animation et les membres du bureau, les animations passées cette année n'ont pas manqué d'allant ni d'enthousiasme :



Le logo :

Comme vous le voyez ci-dessus, le logo de la Gavotte a fait peau neuve. Vous pourrez apprécier le côté graphique et contemporain de ce cette petite icône aux couleurs bretonnes, toujours dans l'esprit de la Gavotte Louannécaine.

Les cours :

Aux nombre de 29 cette année, les cours nous ont permis d'apprendre une soixantaine de danses dont certaines, moins connues, d'autres régions de Bretagne.

Nous avons modifié en cours d'année l'organisation des cours de la façon suivante : la première heure est réservée pour l'apprentissage et la révision des danses, puis, après 10 minutes de pause, la deuxième partie reste au choix des danseurs à la façon d'un mini fest-noz.

Le mini fest-noz :

Le 12 Décembre 2012, un mini fest-noz a eu un grand succès, il était gratuit et réservé - sur invitation - aux membres des associations de danses bretonnes des communes voisines.

L'animation en été pleinement assurée par :

- Thierry et Bruno.
- Bazar Braz
- Ar Velewenn

La galette des rois :

Le 9 Janvier 2013 : la traditionnelle galette des Rois a été tirée lors du cours au retour des vacances de la Noël.

Le Fest Noz : le 19 Janvier 2013

Le 19 Janvier 2013 a été un grand succès. Les danseurs et les fans des frères Morvan, de Pokez-Denn, de Thierry et Bruno et de Lapoused-Noz se sont donnés rendez-vous à la Salle des Fêtes de Louannec.

Repas dansant de fin d'année.

Le 29 Mai 2013.

Cette année et en avance par rapport aux autres années, nous avons organisé notre traditionnel repas où les adhérents et les anciens étaient invités. L'animation a été assurée par Thierry et Bruno ainsi que Serge et Julien de Pokez-Denn et Gilles et Anne Marie.



Pour suivre la vie de la Gavotte consultez notre site :

<http://www.gavottelouannecaine.fr>

Pour nous contacter et vous inscrire:

association@gavottelouannecaine.fr

ou Tél: 06.11.60.49.25

Le Bureau de la « Gavotte »





ARAL



En 2012, à la demande de nos adhérents, un voyage à l'étranger a été organisé en Sardaigne. Compte tenu de son succès, une nouvelle

destination vers une autre île plus lointaine a été proposée : Chypre ; les participants y séjourneront du 9 au 16 octobre 2013.

Toujours soucieux de répondre aux attentes des membres de notre association, nous poursuivons nos activités habituelles (marches, informatique, belote, scrabble) et organisons des manifestations leur permettant de se retrouver et de partager ainsi des instants chaleureux et festifs.

L'Assemblée générale du 17 janvier a ouvert l'année 2013 avec la dégustation de la traditionnelle galette des rois. Le 9 mars, le repas d'hiver annuel, au cours de cette saison rigoureuse, a réchauffé le corps et le cœur des 223 convives autour d'une savoureuse choucroute. Par ailleurs, 62 plats ont été emportés par ceux qui n'avaient pas pu assister à cette soirée animée par Yvon Dénès. Le 18 mars, 55 équipes participaient au concours de belote ; le prochain concours est fixé au 21 octobre. Le 11 avril : direction Saint-Pol-de-Léon (avec un arrêt "pause café-viennoiseries" à Saint-Jean-du-Doigt) pour la fête du Cochon Grillé à l'auberge Pen Ar Prat. Le 23 mai, comme chaque année, le goûter des Anciens réunit, avec toujours beaucoup de joie, nos adhérents âgés de 75 ans et plus. Un loto, animé par Christiane, a lieu le 29 juin. Après les vacances d'été, l'escapade de rentrée (circuit d'une journée avec repas), le 10 septembre, permettra de visiter Pont L'Abbé et sa



Mont d'Arrée

région. Le repas du 12 décembre clôturera les festivités de 2013.

Parmi nos activités hebdomadaires, les organisateurs des marches ont le plaisir de faire découvrir, à travers les randonnées, le patrimoine régional, citons, entre autres sites, les monts d'Arrée, les Sept Saints Dormants d'Ephèse (Vieux Marché) ; ils proposent une sortie annuelle avec pique-nique ou repas, cette année, pour les marcheurs du lundi : l'île de Batz le 22 mai et pour ceux du vendredi : Pontrieux le 24 mai.

Pour mieux nous connaître, venez nous rencontrer, à notre stand, lors du forum des associations début septembre : nous vous y présenterons toutes nos activités et nos projets et prendrons bonne note de vos idées.

Nous vous souhaitons un très bel été.

Carmen LAIZET

et Anne-Françoise CHANTEAU

Permanence (sauf vacances scolaires) : 2 fois par mois, le mardi de 14 h à 16 h, salle verte de la mairie.

Contacts :

02 96 91 06 61 - 02 96 91 03 90 - 02 96 23 05 37

arall@live.fr



Les Septs Saints - Vieux Marché



NOUVEAU

LES VOIX LIÉES DE LOUANNEC

C'est en mars dernier que les Voix Liées se sont constituées en association sous le nom des "Voix Liées de Louannec" et ont élu à la présidence la Louannécaine Jeannette Le Roy.



Ce groupe de 17 choristes n'est pas débutant pour autant car le plaisir de chanter les réunit depuis bientôt 11 ans. Tout a commencé en 2002 quand quelques amis ont été sollicités pour animer une messe de mariage à Brélévenez.

Et depuis, après des départs et l'arrivée de passionnés qui ont fait évoluer le groupe, ils n'ont jamais cessé de chanter à maintes occasions, dans des animations pour les anciens, à Louannec, Perros-Guirec ... ou au CH de Trestel ou Guingamp.

Depuis 2006 le groupe participe chaque année à la Fête de la Musique ainsi qu'aux animations pour les festivités de Noël. Ce n'est qu'à partir de 2007 qu'il est apparu sous le nom des Voix Liées dans divers concerts et festivals tels que les Fêtes Vocales du Trégor ou encore les Années Folles de Trébeurden, dans des répertoires très variés.

Vous aurez l'occasion de les écouter dans une partie de leur programme de Gospels le 10 novembre à Lannion lors d'un concert organisé par Amnesty International ou encore au moment des fêtes de Noël à La Clarté les 07/08 décembre et le 15 décembre à Plougras. Une date de concert sera également programmée sur Louannec en 2014.

Les amateurs motivés - et particulièrement des ténors - sont les bienvenus pour se joindre à leurs répétitions studieuses, mais non moins conviviales, dirigées par Danielle Gallais, à la salle 3 du foyer de Louannec tous les jeudi soirs de 19h00 à 21h00.

Jeannette LE ROY

BOURSE AUX VÊTEMENTS DE LOUANNEC

L'association "Bourse aux vêtements" de Louannec vous donne rendez-vous au mois d'octobre.

C'est l'occasion de vider les armoires, de faire du tri et surtout d'acquérir à petits prix des vêtements de deuxième main.

Merci de noter ces prochains rendez-vous

En attendant, tous les bénévoles vous souhaitent de passer un été agréable.

Eliane CHEVÉ

02 96 91 62 08

eliane.cheve@wanadoo.fr

Remise des sacs d'invendus + enveloppe (octobre 2012).



PROCHAIN RENDEZ-VOUS

Dépôt : jeudi 17 octobre (de 9h à 16h)
(12 articles max par personne)

Vente : samedi 19 octobre (de 9h à 18h)
et dimanche 20 octobre (de 14h à 17h)

Reprise des invendus :

samedi 26 octobre (de 14h à 16h)



La gent masculine en pleine discussion pour améliorer nos installations (mars 2013).



ATELIERS ET CHEMINS

Pour tout renseignement s'adresser :
Michelle Quéméré : 02 96 23 26 32
Pour le tricot : Annie 02 96 23 11 05
Pour la couture : Gisèle 02 96 23 05 36

Les activités :

Les ateliers de couture et de tricot se poursuivent le mardi après-midi de 14h à 17h (couture) et le mercredi matin de 9h à 12h (tricot).

La marche (le lundi) avec le retour des beaux jours, continue ses activités comme le montre cette randonnée à la journée avec vue sur la baie de Morlaix.

Du 27 au 31 mai, 33 marcheurs ont été en séjour à Audierne. Plusieurs randonnées sont prévues, du Cap Sizun à la Pointe du Raz ainsi que la visite de l'Île de Sein.

Pour les marcheurs, la saison prochaine débutera par



un séjour de deux jours à Dinard (17/18 septembre) avec des randonnées en bord de Rance et visites de Dinard et Saint-Malo.

Quant aux ateliers couture et tricot, les activités reprendront en début octobre.

Michèle QUÉMÉRÉ

DANSE PASSION ou la passion de la danse



L'association Danse Passion compte 88 adhérents, répartis en quatre cours, chaque lundi et chaque jeudi, au foyer municipal de Louannec.

La soirée de clôture, qui marque la fin de saison, a eu lieu le samedi 8 juin.

L'an prochain, le bureau a d'ores et déjà décidé de proposer un cours pour débutants, à 20 heures, le lundi en septembre (dates de reprise à définir).

Les amateurs de danse de salon (paso, tango, valse, rock, madison et autres danses standard) qui souhaite-

raient s'adonner à leur passion peuvent se renseigner auprès des animateurs Jocelyne et Christian Briand ou du Président (danse-passion@wanadoo.fr ou 02 96 23 22 14).

Un plaisir, un sport, une occasion de partager d'excellents moments de convivialité avec d'autres couples..... Une multitude de raisons pour s'inscrire pour l'année prochaine (septembre 2013, l'association participera au forum des associations).

L'assemblée générale a été fixée au lundi 17 juin 2013.

Francis DORÉ

ECOLE DIWAN



Les écoliers de Diwan Louaneg sur les traces de Jean Derrien ! Skolidi Diwan Louaneg war roudoù Yann Derrien !

Pour la première fois, les écoliers de Diwan Louaneg ont participé cette année

aux rencontres du Kan ar Bobl ("Le chant du peuple") à Kawan, en même temps qu'une quarantaine d'autres classes d'écoles Diwan ou bilingues du Trégor.

Ils ont interprété "Pesketarienn ar Yeoded" (Les pêcheurs du Yaudet) de Yann Derrien, un ancien Louannécain célèbre pour avoir participé au renouveau des veillées trégorroises dans l'équipe de Maria Prat.

Il y raconte le bonheur simple des pêcheurs, rythmé par les marées et le repos à terre. Une chanson à la base d'un

travail pédagogique sur la pêche et le patrimoine local qui a conduit les enfants de Nantouar à Kawan, en passant par Ploulec'h.

"Vel tout ar vartoloded 'meus baleet ar bed..." eme Yann Derrien en e ganaouenn savet e 1959. Evel paotr Nantouar o deus graet skolidi Diwan Louaneg, ha graet un tamm tro war e roudoù en bro Dreger eta. Deus Louaneg omp bet betek Ploulec'h da gentañ. Du-hont 'meump gwelet pegen kaer eo beg ar Yeoded hag a zo kaoz dioutañ e "Pesketarienn ar Yeoded". Brav ken-ha-ken eo al lec'h a oa bet choazet gwechall gant ar Gelted evit en em stalïañ.

Diskennet e oamp betek Pont-Rouz e-lec'h hon eus kejet deus Fulup. Kontet en deus dimp penaos sevel kevell ha boutegi gant aozilh. Goude-se omp bet degemeret gant paotred Milin Krec'h Holen, hag o deus diskwelet dimp penaos e vije lakaet ar mekanikoù da dreññ a-drugarez d'ar bannoù (ha n'eo ket an "askelliou" !)

Gant se e oamp barrek da vont da Gawan teir sizhunvezh war-lerc'h evit abadenn veur Kan ar Bobl. Plijadur 'zo bet, sur ha n'eo ket marteze !



TENNIS CLUB DE LOUANNEC : l'équipe 1 masculine remonte

Le 11 avril, le bureau du Tennis club de Louannec a invité l'ensemble des séniors qui participent aux compétitions par équipe. Il s'agissait de faire un bilan alors que le championnat est achevé.

Le président David Landais a pu annoncer de bons résultats puisque l'équipe 1 masculine remonte en départemental 3 au terme d'un championnat parfait : dix victoires en dix matches pour les garçons emmenés par Emmanuel Ley ! A noter que les mêmes disputent actuellement le championnat des plus de 35 ans et sont assurés d'ores et déjà de disputer une demi-finale départementale.

L'autre excellente nouvelle est à mettre au compte de l'équipe 1 féminine qui se maintient dans une poule départementale relevée. La capitaine était Marie-Louise Nicolas-Gay. L'équipe 2 féminine termine 5^e en D4, l'équipe 2 masculine 4^e à ce même niveau.

Un motif de satisfaction pour le club est également l'engagement de trois équipes jeunes masculines cette année.

Cette brève et amicale rencontre s'est déroulée en présence du sponsor du TCL, Gwénaél Hulo, gérant des Cuisines Schmidt à Saint-Quay-Perros. Il a remis aux joueurs des vestes de survêtement aux couleurs du



Gwénaél Hulo, sponsor du club, entouré des joueurs des équipes masculines (photo Le Trégor).

club... Nul doute que ce cadeau contribuera à motiver plus encore les tennismen louannécains. L'an prochain, ce sera au tour des féminines d'être équipées.

La réunion s'est déroulée dans l'ancienne bibliothèque. Entièrement rénovée, la salle fera désormais office de club-house pour le tennis-club, en partage avec les autres associations sportives de la commune.

Le TCL prépare maintenant son tournoi d'été, du 15 au 25 août. Guran Simon viendra épauler Olivier Sentieys comme juge-arbitre.

TENNIS DE TABLE DE LOUANNEC-PLOUARET-LANNION

Le club de tennis de table de Louannec Plouaret Lannion (TTLPL), en matchs par équipes séniors, avait 6 équipes engagées en compétition :

La régionale 3 a assuré le maintien en terminant à la septième place. Nous avons fait le choix de faire une équipe avec 7 joueurs (pour 6 places) et notamment 2 jeunes (Killian Sadou et Vincent Brémaud). Vincent Morice a parfaitement tenu sa place de leader de l'équipe.



Eric Lemaître, Franck L'Héréec, Brice Marrec et Christophe Morice complétaient l'équipe.

La pré-régionale est passée près de la montée : ça s'est joué sur le dernier match perdu 9-11. L'équipe était composée de Frédéric Gagnon, Julien Godé, Ivan Josse, Florian Laeron, Elie Lemaître et Jérémy Le Person.

La départementale 1 a réussi à se maintenir grâce à une victoire 14-6 au dernier match sur Goudelin. Les joueurs de D1 : Benjamin Bouvier, Arnaud Debeurme, Florian Delabrousse, Yves Delaunay, Paul Harnay (qui a fait une très belle saison), Bernard Gauthier, Damien Gonzalez et Steven Le Corre.

La départementale 3 (équipe 4) a terminé 5^{ème}. Le capitaine Philippe Harnay a encadré 4 jeunes dans l'équipe : Audrey Le Maout, Alexandre Bleunven, Glenn Bourgeon et Marc Lançonner, tous en progression.

La départementale 3 (équipe 5) a réussi à se maintenir. L'équipe était composée uniquement de jeunes joueurs (minimes et cadets) à part Julien (blessé dès le deuxième match) : Guran Hervé, Julien Lecuyer, Heylin Lopés, Gwendal Mouden, Alan Péré et Thomas Truc, également auteurs de belles progressions.



Enfin la départementale 4, composée d'adultes a intégré des nouveaux compétiteurs et termine à la 8^{ème} place : Rodger Caous, Olivier Chabaud, Jacques Guinement, Erwan Le Bonniec, Amilcar Mescco, Stéphane Peillon et Christian Richard. Voici quelques photos de certaines équipes engagées :



Nous avons 23 inscrits en « individuelle » (dont 5 louannécains) :

- en benjamins : Robin Bars, Keelan Chapa, Yanis Guegan, Robin Le Meleder, Ylan Moullec et François-Baptiste Rousset
- en minimes : Thomas Escande, Gurvan Hervé, Malo Lebrech, Nils Le Guilcher, Audrey Le Maout, Heylin Lopés, Alan Péré, Killian Sadou et Thomas Truc
- en cadets : Glenn Bourgeon, Rayann Fontaine, Paul Harnay, Marc Lançonner et Gwendal Mouden
- en juniors : Ivan Josse, Steven Le Corre et Elie Le-maître.

Comme l'année précédente, le club est intervenu auprès de la garderie de l'école de Louannec : le jeudi soir de 17h à 18h, 36 enfants sont venus au moins une fois découvrir le tennis de table.

Nous avons également organisé un tournoi pour préparer les enfants qui le souhaitent à la compétition du « Premier Pas Pongiste » où 13 joueurs sont allés. Parmi eux, 5 louannécains : Maïwen Bernard et Lila Cadro, brillantes deuxième et quatrième dans la catégorie 2004-2005 filles ; Lucas Lemerrer et Titouan Le Menn dans la catégorie 2004-2005-2006 garçons, avec un 1/16^{ème} de finale pour Titouan qui jouait contre des joueurs ayant parfois 2 ans de plus que lui ; et Elouen Allain, médaille d'argent dans la catégorie 2002-2003 !

Les photos de nos jeunes champions :



Lila Cadro



Elouen Allain



Maïwen Bernard

Le club organise à chaque vacance scolaire un tournoi gratuit ouvert aux familles et amis des joueurs qui a rassemblé jusqu'à 56 participants dans une ambiance chaleureuse.

Le club organise à Louannec un tournoi de double ouvert aux Loisirs, tournoi magnifiquement orchestré par Louis Le Martret ancien président et vice-président du club. Cette année une dizaine de paires de double se sont affrontées jusque tard dans la nuit pour finir autour d'un bon repas. Convivialité assurée !

Consultez notre site : <http://www.ttlpl.com> vous y trouverez les horaires d'entraînements, les tarifs et résultats des compétitions.

Contact et renseignement :

Gilles Delassasseigne 06 31 48 66 48

ou par mail correspondant@ttlpl.com

Gilles DELASSASSEIGNE (Entraîneur)

Franck L'HÉREÉC (Secrétaire)



USPL : 2012/2013, une saison riche en émotions

Pour sa première année en DHR, l'équipe A de l'USPL a réalisé une très belle saison en terminant troisième de son championnat. L'objectif initial était, en début de saison, le maintien, mais très rapidement l'équipe s'est installée dans le haut du classement. La fin de saison a été palpitante et riche en émotions. Malheureusement,



EQUIPE C, championne de 3^{ème} division

en ne faisant que match nul, lors du dernier match à Grâces, l'équipe a raté la montée à l'étage supérieur. Félicitations cependant, à cette équipe dont l'état d'esprit a été irréprochable.

L'équipe B, malgré une 2^{ème} partie de saison (une nouvelle fois) perturbée par le report de nombreux matchs, a renouvelé son bail en D1 pour la saison 2013/2014 en finissant même à une belle 5^{ème} place. Dommage toutefois qu'elle n'ait pas pimenté sa fin de saison d'un beau parcours en Challenge du District.

L'objectif de cette année pour l'équipe C était de remonter en D2, une division quittée l'an dernier. Après les quatre premiers matchs : une victoire, deux nuls et une défaite, les hommes de Cédric Le Brun et Ronan Le Droumaguet sont loin du compte. Pourtant les coéquipiers de Damien Le Bars vont enchaîner 17 victoires consécutives pour finalement obtenir le titre de champion de 3^{ème} division au soir du 12 mai 2013. Une excellente année donc pour un effectif de qualité qui

aura à cœur de bien figurer en 2^{ème} division l'an prochain.

Les U18 ont réalisé une bonne seconde partie de championnat, n'échouant qu'à une victoire du titre pour leur première année à ce niveau. Ils confirment leur progression également en coupe pour laquelle ils sont encore qualifiés au stade des quarts de finale.

La deuxième partie de championnat de l'équipe U15, basculée dans un nouveau groupe, a démarré tambour battant et a attendu le 7^{ème} match pour sa première défaite. Avec 32 buts marqués contre 12 encaissés, elle demeure la meilleure défense du groupe et finit à la deuxième place. Composée essentiellement de première année, elle a laissé entrevoir un beau potentiel pour l'année à venir. A retenir : son passage au Rou-dourou pour une séance de tirs au but à la mi-temps du match Guingamp / Niort et une belle entente avec le club de Trévou-Trélévern.

L'école de foot continue d'évoluer. Les U6/U7 drivés par Anthony Le Droumaguet et Jérôme Godé ravissent le public et enthousiasment leurs parents. Les U8/U9 encadrés par Damien Le Bars et toute sa fine équipe se font plaisir en jouant ensemble et continuent leur progression. Enfin les U10/U11 et U12/U13 chapeautés par leurs nombreux éducateurs (Pascal Daniel, Alain Le Calvez et tous leurs encadrants) ont sûrement un bel avenir devant eux et séduiront bientôt les spectateurs amoureux du ballon rond.

Les dirigeants

LE MOT DU PRÉSIDENT

La saison 2012/2013 nous aura tenu en haleine jusqu'aux dernières rencontres ! Et je remercie tous les acteurs de ce suspense : joueurs, entraîneurs, dirigeants, bénévoles de l'école de foot aux séniors.

L'équipe A, après un très beau parcours, a chuté sur le dernier match mais sans démériter ! J'adresse au nom du club, un grand merci à Philippe Le Bourdon, qui a décidé de laisser sa place d'entraîneur, mais restera actif au sein du club la saison prochaine !

De même, je remercie Ronan Le Droumaguet et Cédric Le Brun, co-entraîneurs de l'équipe C, pour une saison sans faute et des victoires régulières. Ils ont mené leur équipe en division supérieure pour la prochaine saison ! Ronan a décidé de réduire son activité au sein du club en laissant sa place d'entraîneur mais restera au Comité Directeur.

Un grand merci à tous et bon été !

Patrick LE DROUMAGUET



Philippe Le Bourdon,
entraîneur de l'équipe A



LES STERNES

Les Stermes, le club de gymnastique sportive de Louanec affilié à la Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF) vient de vivre une année exceptionnelle tant au niveau de ses effectifs que de ses résultats.

En effet, les différents groupes : poussines loisirs, poussines championnats et jeunes aînées ont tous fait le plein avec une moyenne de trente filles par groupe sans oublier les garçons qu'affectionne particulièrement sa présidente.

Du côté des compétitions, l'année aura été riche en émotions avec la participation des poussines en championnat et des jeunes aux championnats par équipe, championnats qui se sont soldés par la qualification d'une équipe poussines et d'une équipe jeunes en finale régionale. Les plus jeunes, malgré une belle pres-

tation, n'ont pas réussi à tirer leur épingle du jeu lors de cette finale tant le niveau était élevé. Les jeunes quant à elles ont obtenu un résultat au-delà des espérances de l'encadrement du club. En effet, elles ont accédé à la deuxième marche du podium se classant vice-championnes de Bretagne FSCF. La fin de l'année se clôturera comme à l'accoutumée par un gala. Ce gala permettra à tous et toutes de se retrouver une dernière fois avant les vacances en faisant des démonstrations sur les agrès et en présentant des chorégraphies. Pour cette année le thème retenu est "vacances aux îles".

Elisabeth KERVEGANT

BAD'LOISIRS

Avec un nombre d'adhérents stable, la vie de l'association reste dynamique.

Comme l'an dernier, les adultes ont pu se mesurer aux joueurs des clubs de Pleumeur-Bodou et Rospez lors de tournois amicaux. Ces soirées sportives, entrecoupées de pauses discussions et sandwiches, contribuent à la bonne humeur et à la rencontre avec les joueurs des communes environnantes.

Le samedi 25 mai, le désormais traditionnel et incontournable tournoi enfants-parents s'est déroulé comme prévu. Ce moment très convivial sera prolongé par la sortie de fin d'année du club. En effet, le dimanche 30 juin, nous programmons une journée à « La récré des trois Curés ». Rires et bons souvenirs en perspective !



N'hésitez pas à nous rejoindre pour cette activité sportive pratiquée dans la bonne humeur. Des informations sont disponibles sur le site internet :

<http://badloisirs.free.fr>

Stéphanie OLIVIERO



Remise de T-shirts pour les ado

Remise de T-shirts pour les primaires



BABY BALL



Ils se sont dépensés sans compter les jeunes enfants de Baby ball. Tout au long de la saison, présents au rendez-vous du samedi matin, les jeunes pousses se sont initiées aux joies des ballons ronds. Du parcours de motricité en passant par les jeux, rien ne les a arrêtés!

L'année se termine, les enfants et les parents se retrouveront à nouveau sur le terrain avant de partager le pot de l'amitié.

Ce sera l'occasion de remercier Mickaël, Marc, Loïc, Raphaël, Karine qui ont accompagné les enfants avec bienveillance.

Un grand merci à tous!

Aurélié BEAUVILLAIN

AIKIDO

QU'EST-CE QUE L'AIKIDO ?

L'Aïkido est un Art Martial japonais basé sur des mouvements circulaires destinés à projeter et à contrôler l'agresseur sans dommage. A partir d'une attaque simulée, l'Aïkido banalise l'agression et conduit le pratiquant vers une réponse adaptée : ne pas fuir, faire face à l'agresseur avant de se déplacer et d'esquiver. Les techniques

d'Aïkido s'appuient sur la souplesse et l'utilisation de l'énergie de l'agresseur plutôt que sur la force physique. Les pratiquants développent un puissant système de self-défense intimement lié à un ensemble de principes et d'attitudes visant à résoudre les conflits de manière calme et mesurée.

Quelles sont les valeurs éducatives de l'Aïkido ?

"Parfaite école d'enseignement, d'expérimentation et de développement des valeurs morales et physiques des jeunes, l'Aïkido représente une méthode d'éducation complète".

Physique : la pratique de cette discipline améliore la santé par un développement harmonieux de toutes les parties du corps, l'augmentation de la souplesse, la correction de l'attitude (colonne vertébrale), le contrôle de la respiration, la relaxation, l'endurance.

Technique : l'étude des mouvements impose l'étude

du déséquilibre, la connaissance et l'utilisation de l'énergie, le développement des réflexes.

Morale : le respect du Bushido, code d'honneur et de morale traditionnel des Arts Martiaux japonais, et l'esprit particulier de non violence caractérisant l'Aïkido, permettent au pratiquant d'acquérir les valeurs morales les plus élevées telles que : politesse, modestie, bonté, loyauté, fidélité, honneur, courage et parfaite maîtrise de soi.

A quel âge peut-on débiter la pratique de l'Aïkido ?

Les techniques d'Aïkido privilégient la souplesse plutôt que la force. On peut pratiquer à partir de 7 ans à 65 ans il n'y a pas d'âge pour commencer !

N'hésitez pas à vous renseigner auprès du professeur. Les inscriptions se font toute l'année.

Combien de temps par semaine faut-il pratiquer l'Aïkido ?

L'Aïkido peut se pratiquer une ou deux fois par semaine dans le club. La ligue organise par saison plusieurs stages départementaux ou régionaux qui sont l'occasion de rencontrer d'autres jeunes pratiquants.

Renseignements :

Michel Vinet 06-25-12-10-31
ou michelvinet31@yahoo.fr
www.aikido-louannec.fr

Michel VINET



DÉCOUVERTE TOURISTIQUE EN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE !



L'Office de tourisme communautaire propose depuis l'année dernière la location de vélos à assistance électrique. Une soixantaine de vélos pourront être loués* dans quinze points de Lannion-Trégor Agglomération (offices de tourisme, campings municipaux, chez des partenaires).

Vélek'tro libre !

Pendant vos vacances, laissez de côté votre voiture au profit du vélo pour vous détendre et pédaler en toute liberté.



Eveillez vos sens et partez à la découverte de nombreux parcours touristiques en vélo (pour connaître les circuits, renseignez-vous auprès des offices de tourisme).

Des vélos à louer à la demi-journée ou à la journée.

Vélek'tro pas cher !

Des tarifs très attractifs :

5 € la journée

3 € la demi-journée

Vélek'tro facile !

Grâce à l'assistance électrique, rouler sur notre territoire vallonné, gravir les côtes, devient une vraie partie

de plaisir. Vous pourrez également parcourir une plus grande distance en vélo électrique, en comparaison à un vélo classique.

Vélek'tro écolo

Le vélo est une alternative à la mobilité avec toutes les valeurs qui en découlent : mobilité active et éthique, mieux-être et mieux-vivre.

Optez donc pour un mode de transport doux, non polluant, silencieux et plus économique.

Vélek'tro location :

Louez les Vélek'tro :

- dans les offices de tourisme de la Baie de Lannion, de la Côte Sauvage de Granit Rose, la Lieue de Grève.
- dans les campings municipaux : Plestin-les-Grèves, Trédrez-Locquémeau, Lannion, Louannec, Kermaria-Sulard, Trélévern, Pleumeur-Bodou
- à l'hôtel Kyriad de Lannion et au Château de Rosanbo à Lanvellec

**Location possible pour toute personne en capacité d'utiliser un vélo de 25 kg dans le cadre du service de location (environ 16 ans).*

Renseignements :

Office de Tourisme de la Côte Sauvage de Granit Rose
Tél. 02 96 38 66 34 / 02 96 23 78 06

Pavillon du tourisme

Rond-point de Mabiliès, 22700 Louannec

Ouvert d'avril à septembre

JARDINIERS DE FRANCE

Une plate-bande de **fleurs** et d'**arbustes**, un carré de **légumes**, ce sont du plaisir, de la santé et des économies...

Les Jardiniers de France organisent des ateliers de jardinage tout au long de l'année dans votre région

* pour vous apporter des conseils, des techniques, graines, bulbes, plants, matériels,

* pour jardiner au naturel.

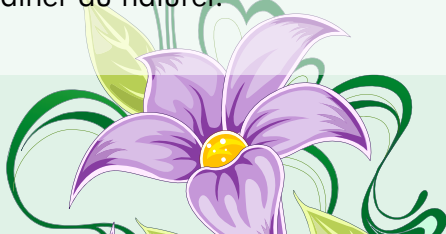
Votre Correspondant local des Jardiniers de France :

Joël DENMAT

64, route de Kernu

22700 LOUANNEC

02 96 23 16 76





DE LOUANNEC A SAINT LOUIS DU SENEGAL : POUR AIDER LES ENFANTS TALIBES

Les Talibés sont de jeunes garçons confiés par leurs familles à un Marabout pour y être éduqués. Souvent originaires de familles très pauvres du Sénégal ou des pays frontaliers, les enfants n'ont parfois pas plus de 4 ans. Si en théorie, les enfants doivent recevoir une éducation de base, dans la réalité on les retrouve le plus souvent dans les rues des villes du Sénégal où ils mendient un peu d'argent et de nourriture. Les Talibés sont ainsi exclus de tout système scolaire et doivent se construire seuls, loin de leur famille qu'ils ne revoient que très rarement. Sans éducation et sans suivi familial, les Talibés peuvent être des victimes faciles pour des personnes peu scrupuleuses et sont les plus exposés aux problèmes de santé.

Christine Thuault de Louannec a décidé de s'occuper de ces enfants en se rendant sur place pendant plusieurs semaines dans le cadre de l'association La Maison de la Gare (MDG) créée en 2008 par une dizaine de Sénégalais. Cette association a pour but d'améliorer les conditions de vie des enfants Talibés et de permettre leur intégration dans la société.

« Je logerai dans une famille sénégalaise et pendant mon séjour, je m'occuperai des enfants en les soignant, en leur préparant leurs repas et en leur donnant des cours. J'irai aussi dans les daaras (écoles coraniques) pour les soigner et sensibiliser les marabouts aux droits des enfants » (Ouest France du 18/02/2013).

C'est pour expliquer cette mission que Christine Thuault a organisé une exposition photos et recueilli des dons qui vont permettre d'acheter du petit matériel scolaire et des médicaments sur place.

Si vous souhaitez l'aider, vous pouvez la contacter par e-mail à cette adresse : kris.thuault@wanadoo.fr ou par téléphone au 06 79 98 21 14

Danielle VIARD





JOBS SAISONNIERS ETE 2013

L'Association EPAL, basée à Brest, Rennes, Nantes, Vannes et Lorient, recherche des animateurs prêts à s'investir dans l'encadrement de séjours de vacances proposés à des adultes et mineurs en situation de handicap. 400 postes à pourvoir.

Conditions :

- Motivation pour s'investir sur ce type de projet, expérience dans l'animation adaptée ou le médico-social souhaitable mais débutants acceptés.

- BAFA non obligatoire.

- Obligation de suivre une formation gratuite proposée sur Brest ou Rennes.

Pour plus de renseignement et postuler :

www.epal.asso.fr

A bientôt

➔ Repas des Anciens

Le repas est organisé au Foyer comme chaque année. Sont invitées toutes les personnes de plus de 65 ans. Prière de s'inscrire en mairie avant le 28 septembre. La date du repas sera précisée par voie de presse.

➔ Taxe de séjour

A tous les loueurs (hôtels, meublés, chambres d'hôtes ou gîtes ruraux) : pensez à la taxe de séjour, la dotation touristique de notre commune en dépend.

➔ Inscription sur la liste électorale (élections municipales et européennes en 2014)

Venez vous inscrire en mairie sur la liste électorale avant le 31 décembre 2013 ou, si vous atteignez vos 18 ans dans l'année, venez vérifier que vous êtes inscrits d'office par le biais de l'INSEE.

➔ Recensement militaire

Les jeunes hommes et les jeunes femmes sont tenus de se faire recenser entre la date d'anniversaire de leurs 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Ils doivent se présenter à la mairie de leur domicile munis d'une pièce d'identité ou du livret de famille. Une attestation de recensement, indispensable à la constitution des dossiers de candidatures aux examens et concours ainsi qu'à la conduite accompagnée soumis au contrôle de l'autorité publique sera remise à l'intéressé.

➔ Forum des associations

Ne pas oublier le samedi 7 septembre 2013, date à laquelle toutes nos associations seront présentes au Centre des Loisirs pour vous présenter leurs activités et prendre votre inscription.

➔ Interdiction permanente de brûler des déchets verts (Arrêté préfectoral)

La situation actuelle de sécheresse appelle à la plus grande vigilance afin d'éviter des départs de feu. Depuis début avril, les services incendie et secours sont intervenus à plusieurs reprises pour des feux de végétation et de forêts.

Il est donc interdit de brûler des déchets verts dans son jardin. Aucune dérogation ne peut être accordée pendant une période quelconque de l'année. Il est donc obligatoire de porter les déchets verts à la déchèterie si l'on ne possède pas de composteur.

Le maire, en vertu de ses pouvoirs de police générale, est tenu de faire appliquer le Règlement Sanitaire Départemental dans sa commune et de prendre en conséquence des mesures d'interdiction de brûlage des déchets verts à l'air libre au cas où des particuliers pratiqueraient ce brûlage dans leur jardin.

Il est rappelé à la plus grande vigilance et au respect des consignes et précautions dans ce contexte de sécheresse.

➔ Restaurant-bar du camping

Le bar-restaurant est ouvert du 1er juillet au 31 août, midi et soir, 7 jours sur 7 de 8 heures à 22 heures. Vous pouvez y consommer des plats simples tels que saucisses-frites, poulet-frites et nombreux sandwiches..., moules-frites le vendredi soir, petits déjeuners chaque matin.

Réservation : 02 96 23 11 78



DONS AU CCAS

Le CCAS est assimilé à un organisme d'intérêt général ayant un caractère social, ce qui l'habilite à recevoir des dons et legs de particuliers et d'entreprises. Ceux-ci bénéficient en contrepartie d'une déduction fiscale de 66% pour les particuliers (dans la limite du 20% du revenu imposable) et de 60% pour les entreprises.

Adresser les chèques libellés à l'ordre du Trésor Public au CCAS de la mairie de Louanec.

Le CCAS répond aux besoins des personnes rencontrant des difficultés sociales.

Rappel des missions du CCAS : l'accueil, l'écoute, l'information, l'orientation, l'accompagnement à l'accès aux droits. Le CCAS anime également des actions générales de prévention et de développement et contribue à la veille sociale sur la commune.

UNE NOUVELLE EMPLOYÉE

Depuis le 01 Décembre 2012, Rozenn CABEL a été embauchée à la commune en qualité d'adjoint administratif, avec la charge particulière de s'occuper de la partie administrative du camping, des réservations ... Rozenn sera présente au camping durant la période d'ouverture et en Mairie le reste de l'année.



BIENVENUE AUX NOUVEAUX COMMERÇANTS



ARMOR AUTO-ÉCOLE

BUREAU DE LANNION

36 Av. du Gal de Gaulle - LANNION
N° Agr : E 020 220 1720

BUREAU DE TRÉGASTEL

ZC Poul-Palud - TREGASTEL
N° Agr : E 010 022 0625 0

BUREAU DE LOUANNEC

4 Rte de Tréguier - LOUANNEC
N° Agr : 1302200030

mail : armor-auto-ecole@wanadoo.fr

Permis REMORQUE

PERMIS B

AAC

AM

MOTO

02 96 37 03 66

www.armor-auto-ecole.com

Activité	Entreprise	ADRESSE	TELEPHONE
Agneement Intérieur & extérieur	LES TRAVAUX DE LA PETITE FOURMI	22, rue du Nividic	02.96.23.08.62/06.30.95.72.33
Ambulance	AMBULANCE LE ROUX	Poulajous	02.96.23.29.89
Artisan plombier	PARANTHOEN Olivier	4 route de Lannion	02.96.23.36.73
Chantier naval	DRAGON ROUGE	Mabiliès Route de Tréguier	02.96.49.05.81/06.07.09.36.79
Chauffage-Sanitaire-Entretien	CSE LE HUEROU	13 route de Kerjean	02.96.91.29.65/06.72.94.31.85
Charpente - Ossature bois	ARMOR CHARPENTE		06.21.93.20.07
Charpente Menuiserie Cloisons	EMC 22	59 route de Tréguier	02.96.91.03.03
Couverture zinguerie	THEPAULT	40 route de Kernu	02.96.49.07.63
Couvreur- Plombier	DAFNIET Gilles	1 ZA Mabiliès	02.96.91.12.73
Couture	L'ATELIER DE COUTURE	10 hameau de Petit-Camp	02.96.23.26.87
Diagnostics immobiliers	DIAGNO IMMO	19 route du stivel	02.96.23.16.90 / 06.88.81.44.47
Electricité	M ELEC	1 bis allée du Verger	06 64 37 18 10
Electricité	E.G.C.M	3 Park Ar C'hastell	02.96.23.08.60/06.43.85.06.39
Electricité Plomberie Sanitaire	RST	13 rue des Roches Douvres	02.96.91.01.12
Electricité Plomberie Chauffage	SUNELEK	ZA de Mabiliès	02.96.23.01.11/06.82.55.58.32
Entretien Jardins	PAYSAGES JP	Route de Perros	02.96.91.12.24
Entretien Propriété	TACON Jean-Pierre	19bis Route de Kerjean	02.96.91.18.27/06.25.77.39.08
Espaces verts	BOUDER-TAILLARD	ZA Mabiliès	02.96.92.75.68
Fenêtres Vérandas Alu	SARL ALLAIN Hervé	ZA de Mabiliès	02.96.91.10.60
Imprimerie	Editions JACK	54 route de Tréguier	02.96.23.24.44
Infirmier	PAUGAM Ronan	5 route de Perros	02.96.49.01.22
Jardiniers Paysagistes	ATOOUT ENTRETIEN	ZA de Mabiliès	06.74.27.97.61
Maçonnerie	DENIS Jean-Jacques	1 route du Stivel	02.96.91.04.62
Mécanique	Société Actuel VO	43 route de Tréguier	02.96.23.14.48
Menuisier	TREMEL André	31 route du Croajou	02.96.91.13.28
Menuisier	MUREZ Yvan	4 Hameau de Petit Camp	02.96.23.06.80
Menuiserie Agencement	CORNU Vianney	ZA 22700 Louannec	06.81.59.90.34
Menuiserie	SAD Marc		02.96.23.33.86/06.86.46.95.60
Nettoyage	MATHURIN Philippe	12 Clos du Jardellec	02.96.49.07.90
Peintre	LE GAFFRIC Georges	8 Park ar Groas	02.96.23.17.65
Peintre	FM Peinture	2 Coat Gourhant	02.96.49.03.73
Plomberie Chauffage	GARDES Romain	Louannec	02.96.23.39.78/06.24.78.56.17
Réparation/ventes...	SOLUTIONS NAUTIQUES	ZA de Mabiliès	02.96.35.88.13/06.10.23.71.65
Reparation/entretien cycles	ATELIER DU 2 ROUES	ZA de Mabiliès	02.96.23.08.91
Tournage d'art sur bois	CELTITUDE Sarl	BP 40247	02.96.37.68.51/06.64.03.83.21
Travaux bâtiment	ALLAIN Gauthier	38 route de Tréguier	02.96.23.07.38
Voilerie-Grément-Chantier	ESCALE VOILE	Route de Nantouar	06.28.34.08.96

Activité	Commerce	NOM Prénom	ADRESSE	TELEPHONE
Bar	La Taverne	M. Gérard ROUVRAIS	15 Rue des Ecoles	02.96.23.06.40
Bar	Le Dockyard	Mme et M. MARQUET	2 Route de Kernu	02.96.23.01.34
Boucherie-Traiteur	Boucherie Jacques	M. MALLEDAN	14 Route de Tréguier	02.96.23.27.00
Boulangerie	Société Le Boulch	M. LE BOULCH	12 Route de Tréguier	02.96.91.14.22
Boulangerie	Boulangerie	Mme M. COTTIN	13 av. des Feux du Large	02.96.91.03.57
Brasserie	Eux	Mrs GUEGOU Cyril et Sylvain	Pont ar Saux	02.96.23.21.67
Coiffeur	Esprit Nature	Mme BORNET	2 Allée du Verger	02.96.23.13.80
Coiffeur	A & M Glaziou	M. GLAZIOU	1 rue des Ecoles	02.96.23.07.64
Coiffeur	Couleur Déco	Mme PLUNET	Le Clos du Bourg	02.96.91.18.34
Epicerie	L'Epicerie des Îles	Mme et M. LE GALL-LE BÉCHEC	18 Route de Tréguier	02.96.23.17.54
Fleuriste	Créa Flore	Mme LE CAROU	1 Allée du Verger	02.96.91.04.04
Garagiste	Garage Citroën	M. LE FOULER	49 Route de Tréguier	02.96.23.29.47
Horticulteur	Horticulture de Pen Ar Hoat	M. BODIOU	7 Route de Lannion	02.96.23.18.94
Hôtel	Les Sternes	M. et Mme DURAND-DESCADILLES	Pont ar Saux	02.96.91.03.38
Hôtel	Motel du Len	M. EMBRY	70 Route de Perros	02.96.23.28.47
Immobilier	ABCD Immobilier		Route de Tréguier	02.96.23.04.31
Massage - Relaxation - Onglerie	Tamaris		8, rue des Mouettes	09.66.43.33.19
Pizzeria	Pizzeria La Crèche	M. et Mme ARIBAUD	Rue Saint-Yves	02.96.23.29.96
Restaurant	Chez Bruno	M. Mme BRIDOU	3 Hameau de Petit Camp	02.96.23.24.47
Restaurant	Villa Belza	M. CHARBONNEL et Mme GAUCHER	Rond-Point Mabiliès	02.96.91.26.86
Restaurant	L'Abriçôtier	M. et Mme QUENEC'H DE QUIVILIC	35 route de Perros	02.96.91.20.28
Service à la personne	Aide 2 vie	Mr DECOURTIE Olivier	34, route de Tréguier	02.96.23.16.41
Savonnerie	Savonnerie de l'Île Tomé	Mr MILLOT Gérard	Côte de Kernu	savon.iletome@laposte.net
Tabac Hôtel Bar	Le Village	M. TANGUY Cédric	1 Route de Tréguier	02.96.23.20.60
Toilettage canin	Tendance Canine	Mme ABIVEN	4 Rue de St-Yves	02.96.91.28.99
Vins de propriété	Le Chai	M. GOAZIOU	43bis route de Tréguier	02.96.23.29.98



LOGEMENT - HABITAT

ADIL (Information sur le logement)

Renseignements d'ordre juridique
ou financier Permanence 9h-12h
Centre Jean Savidan à Lannion
Tél. : 02 96 61 50 46

CLCV (Consommation, Logement et Cadre de Vie)

Permanence de l'union locale CLCV
Lannion-Trégor, association de
Consommateurs.

Tous les vendredis, 9h-12h.

Centre social de Ker-Huel

29 bd d'Armor – Lannion

Tél. : 02 96 48 27 47

E-mail : clcv-tregor@tiscali.fr

Site Internet : www.clcv.org

UFC - QUE CHOISIR (Association des consommateurs)

AL de Paimpol/Lannion

Permanence à Lannion chaque Vendredi après-midi
de 15h30 à 18h30.

Espace Volta - Bâtiment B au R.D.C.

1 rue Ampère

22300 LANNION

C.A.U.E (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Côtes d'Armor)

M. Claude THIMEL, architecte-conseiller, est à votre disposition pour tout conseil aux particuliers désirant construire.

Permanence à la Subdivision de l'Équipement de Lannion.

1er et 3e jeudi du mois de 9h-12h et 14h-16h.

Prendre RDV au 02 96 46 69 80.

ERDF – GDF :

8 Quai d'Aiguillon

22300 Lannion

Tél. : 08 10 73 16 46

Sécurité-dépannage :

n°azur 08 10 33 03 22

POINT INFORMATION HABITAT

21 rue Jean Savidan à Lannion

Tél. : 02 96 05 93 50

TRANSPORT

Agglo' mobi :

n°azur 0 810 22 22 22

SNCF : 36 35

Aéroport de Lannion :

Rte de Trégastel – Lannion

Tél. : 02 96 05 82 22

EMPLOI

Pôle Emploi :

Boulevard Armor – Lannion

Tél. : 39 49

Mission Locale pour l'Emploi : Les

jeunes âgés de 16 à 25 ans, inscrits à Pôle Emploi

peuvent également s'inscrire à la Mission Locale pour l'Emploi.

Tél. : 02 96 46 40 09

E-mail : m-l-lannion@wanadoo.fr

INFO - DROIT

Maison de la Justice et du Droit

15 Quai Maréchal Foch

Route de Loguivy

22300 LANNION

Tél. : 02 96 37 90 60

Lundi, mardi (1er et 3ème mardi du mois)

et vendredi : 8h45-12h15 et 13h30-17h00

INFOS ADMINISTRATIVES

Centre des Impôts

Kroas Hent Perros

22300 Lannion

Tél. : 02 96 48 95 94

Trésor Public

12 rue des Sept Iles

22700 Perros-Guirec

Tél. : 02 96 23 20 86

SANTE

Centre Hospitalier

Tél. : 02 96 05 71 11

Polyclinique du Trégor :

Tél. : 02 96 46 65 65

SOCIAL

CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)

39 Avenue du Park Nevez

BP 40746

22300 LANNION

Tél. : 0 820 904 179

CAF (Caisse d'Allocations Familiales)

• Centre administratif et social de Kermaria
à Lannion

Mardi et jeudi, 9h-12h et 14h-17h30.

• Centre social de Ker-Huel

29, bd d'Armor Lannion

2e et 4e lundi ; tous les mercredis et vendredis,
9h-12h et 14h-17h30.

Trégor Alcool Assistance

La Croix d'Or

22300 LANNION

Tél. : 02 96 91 44 56

Association BEAUVALLON : PAEJ Lannion (ex FILEA)

15 rue des Fontaines - 22300 LANNION

Tél. : 02 96 46 34 43

ALMA 22 (Allo Maltraitance Personnes Agées)

ALMA 22

BP 4618

22 046 SAINT -BRIEUC Cedex 22

Tél.: 02 96 33 11 11 Répondeur 24 h sur 24.

NUMEROS D'URGENCE

SAMU : 15

POMPIERS : 18

POLICE SECOURS : 107

(112 à partir d'un portable)



A VOTRE SERVICE

Pompiers	18	La Poste	02 96 23 13 11
Gendarmerie	02 96 23 20 17	Les Ecoles	
Médecins		Ecole Élémentaire	02 96 91 13 65
Roland LE GALL		Ecole Maternelle	02 96 91 25 47
Croas Hent	02 96 23 28 94	Relais Assistantes Maternelles	02 96 23 20 63
Nathalie RONNELLE		Aide-ménagère - Soins à domicile	
4, route de Tréguier	02 96 23 14 31	25, Av. de la mairie	
Sylvie LE BERRE		St-Quay Perros	02 96 91 00 09
20, Avenue des Feux du Large	02 96 23 20 51	Centre de Loisirs	
Cabinets soins infirmiers		Rue des Ecoles	02 96 91 22 25
2, rue St Yves	02 96 23 26 54	Camping municipal	
Chirugiens-dentistes		Ernest Renan	02 96 23 11 78
Gilles LE PAGE		E.D.F. - G.D.F. Dépannage urgence	
5, route de Perros	02 96 49 06 20	Electricité - Gaz	0810 333 122
Françoise SIAUVE-LE DŒUFF		Préfecture St-Brieuc	02 96 62 44 22
3, rue des Écoles	02 96 23 22 68	S/Préfecture Lannion	02 96 46 74 46
Pharmacie		Correspondants	
Anne GUEZIEC		Ouest-France	02 96 23 09 61
Rue des Feux du Large	02 96 23 19 71	M. Pigny	06 76 14 91 95 cpigny@orange.fr
Masseur Kinésithérapeute		le Télégramme	02 96 23 70 46
René THUAULT et Emmanuelle JEZEQUEL		M. Even	02 96 91 17 29 rene.even@orange.fr
2 route de Nantouar	02 96 23 07 98	le Trégor	02 96 23 07 59
Pédicure		Mme Le Gall	annick.le-gall2@wanadoo.fr
Anne-Lise FAIJAN		EPHAD	
5 route de Perros	02 96 23 23 05	Maison Accueil personnes âgées	02 96 91 25 55
Ambulance Taxi		SYNDICAT D'ENTRAIDE DU CANTON DE PERROS-GUIREC	
Fabienne LE ROUX	02 96 23 29 89	25 avenue de la Mairie	02 96 91 00 09
Taxis - Malades assis			
A BORD TAXI	02 96 54 61 64		
06 12 53 34 71			

Horaires Déchèterie

Ouvert les lundi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h et 13h30 à 17h30 toute l'année

Le BIM
Adjoint responsable de la publication : C. Bouvier
Ville de Louannec 22700
Tél. : 02 96 23 20 63
Site Internet : www.louannec.com
Membres de la Commission :
C. Bouvier, G. Egault, D. Gannat
N. Michel, D. Viard
Rédaction : Mairie de Louannec
Dépôt légal : Novembre 2002
Impression : Publi Trégor - Lannion
Distribution : Daniel Coïc

Mairie : 02 96 23 20 63
Fax : 02 96 23 35 42
Heures d'ouverture :
Lundi au Jeudi 8 h 00 - 12 h 00 - 13 h 30 - 17 h 30
Vendredi 8 h 00 - 12 h 00 - 13 h 30 - 16 h 30
Samedi 9 h 00 - 12 h 00
E-mail : mairie-louannec@orange.fr
Internet : www.louannec.com
E-mail : camping-louannec@orange.fr
bulletin-louannec@orange.fr

Permanences du Maire et des Adjointes

Jean NICOLAS	Tous les jours 10 h - 12 h
Jean-Pierre MORVAN	Mardi/Judi/Samedi 10 h - 12 h
Christiane BOUVIER	Mardi/Samedi 10 h - 12 h
Gervais EGAULT	Samedi 10 h - 12 h
Jacques MAZEAS	Mardi/Judi/Samedi 10 h - 12 h
Jean-Marc FABRE	Samedi 10 h - 12 h
François LE BOZEC	Jeudi 10 h 30 - 12 h



Les voix liées.



Les Sternes.



Pardon de Saint Yves



Gymnastique au centre des loisirs.



Spectacle des enfants de l'école élémentaire.



Point Informations au rond-point de Mabiliès.



Le groupe ayant effectué le recensement.



Futur Poulajous Braz (zone constructible et zone humide).